

ON S'ABONNE A LYON, chez MM. Nour-
tier, libraire, rue de la Préfec-
ture, 8, à l'entresol.
Chastaing, gradué en droit, rue
Saint-Jean, 53, au 2e.
A LA CROIX-ROUSSE, chez M. Lardet,
plieur, cours des Tapis,
Aux BROTTAUX, chez M. Verat, ca-
fétier, rue de Séze.
A PERRACHE, chez M. Fauché, cabi-
net littéraire, rue de Puzy, 8.
A L'OFFICE-PUBLICITÉ, rue St-Mar-
cel, 32.

LA TRIBUNE LYONNAISE,

Revue politique, sociale, industrielle, scientifique et littéraire
des Travailleurs.

A SAINT-JUST, chez M. Mantle, tra-
cteur, aux Quatre-Colonnes.

LA TRIBUNE LYONNAISE paraît du 1er au
10 de chaque mois.

6 f. par an, 1 f. en sus pour les
départements; 2 f. à l'étranger.

Prix des annonces: 30 c. la ligne.
Réclames: 4 fr. la ligne.

Les échanges de journaux et tout
ce qui concerne la rédaction, rue
Saint Jean, 53, au 2e.

AVIS IMPORTANT.

Nous invitons MM. les abonnés en retard à venir payer d'ici au 20 du mois courant l'arriéré ou à s'entendre avec nous, attendu qu'il nous est impossible d'envoyer recevoir chez tous. A défaut, ils ne seront pas portés sur la liste qui va être dressée pour le mois de mars prochain, commençant la 4^{me} année de la Tribune, et, comme nous voulons régulariser le service en ne faisant tirer que le nombre de numéros nécessaires, il leur serait difficile plus tard de se procurer les numéros manquants.

SESSION LÉGISLATIVE. — 1848.

Nous avons parlé du discours d'ouverture; nous n'y reviendrons pas. Notre amour propre souffre en comparant cette œuvre incolore avec les messages si dignes que le congrès américain reçoit chaque année de son président. Mais s'il y a quelque chose de plus insipide encore que ces discours de la couronne, œuvre du ministère, ce sont les réponses que les chambres législatives se croient obligées de faire. Nous ne concevons pas comment des hommes, qui ne manquent pas de bon sens, peuvent s'astreindre à ce rôle ridicule. « Je suis un modèle de vertu et de patriotisme », dit le ministère. « Vous êtes un modèle de patriotisme et de vertu, » répondent les chambres. C'est toujours le dialogue du berger et de la bergère. Le seul avantage est celui qui résulte de la discussion préliminaire. Toutes les questions y sont effleurées, aucune n'est résolue, car en définitif une majorité aveugle vote en faveur du pouvoir. Acceptons les choses telles qu'elles sont.

Cette année l'opposition s'est grossie à la chambre des pairs; la discussion a duré sept jours, et vingt-trois voix ont protesté. M. d'Alton-Shée qui a énergiquement dépeint les chefs des gouvernements absolutistes, auxquels l'Europe est encore soumise, est à la tête de cette opposition nouvelle; il n'a pas craint d'évoquer la grande ombre de la Convention, mais sa voix a été étouffée par les Pasquier, les Decaze et leurs vertueux collègues. Ces gens là ont horreur du sang! cela les honore; M. Pasquier surtout ne veut pas qu'on parle de Robespierre devant les fils de ses victimes, et le fils du maréchal Ney siège à ses côtés! Il est fâcheux que M. Decaze ne soit pas venu parler de sa mansuétude politique; il aurait pu prendre à témoin Grenoble en 1816. — M. Boissy, par ses interruptions, a amené M. Hébert à lire une lettre confidentielle adressée à M. Warnery et détournée, nous ne savons en vertu de quel droit. On la trouvera plus bas, et les lecteurs voudront bien la commenter eux-mêmes.

Il a été permis à M. Montalembert d'insulter les patriotes suisses, de vitupérer la révolution; il n'a pas été permis à cette libre tribune, comme l'a dit ironiquement le lendemain M. Alton-Shée, de répondre à ses audacieuses attaques. Nous sommes en pleine contre-révolution, et cela est naturel, puisqu'un émigré de Gand siège dans les conseils de la couronne.

Constatons néanmoins que le ministère a subi un échec par l'introduction d'une phrase en l'honneur de Pie IX. La chambre a aussi reproduit son vœu annuel en faveur de la nationalité Polonaise. Mais si ce ne sont pas là des phrases banales, pourquoi se rallier à un ministère qui fait cause commune avec le bourreau de la Pologne, avec l'égorgeur de Gallicie, avec l'oppresser de la noble Italie, à un ministère qui mendie le concours des puissances absolutistes au lieu de se déclarer le soutien de la cause des peuples opprimés.

De la chambre des pairs, un instant éveillée, mais retombant bientôt dans son sommeil de plomb; passons à celle des députés.

Pendant qu'on discutait à la chambre des pairs la réponse au discours de la couronne, la chambre des députés recevait communication de deux projets de loi, l'un sur l'impôt du sel, l'autre sur le timbre et le droit de poste des journaux. Loin de

rien améliorer, ces deux projets aggravent la fiscalité, et le premier surtout rétablirait, au XIX^e siècle, l'odieuse gabelle et les traitants de l'ancien régime.

Avant de suivre cette chambre dans la discussion de l'adresse, disons un mot de sa physionomie. Les 225 satisfaits sont toujours à leur poste, mais on voit qu'il sentent la gravité de leur position; l'on voit que des passions furieuses commencent à envahir l'arène parlementaire. C'est en mettant la garde sur l'épée du maréchal Bugeaud que le ministère a formulé le discours de la couronne, et la chambre a répondu en appelant à la vice-présidence le héros de la rue Transnonain, le meurtrier, légalement innocent, du jeune et intéressant Dulong. C'est aussi par une provocation de duel, adressée par M. de Morny à M. Emile de Girardin, que la session a commencé, et la première discussion sérieuse, celle de la validité de l'élection de M. Richon des Brus, a amené une semblable provocation entre ce député et M. Garnier-Pagès. Celui-ci avait dit que l'élection avait commencé par la corruption et qu'elle finissait par le mensonge. Le centre ministériel voulait qu'il se rétractât. M. Garnier-Pagès a dit avec raison qu'il le ferait, lorsque M. Richon des Brus aurait prouvé la vérité de ce qu'il avait avancé. Nous ne parlons pas plus amplement de cette élection; s'il fallait enregistrer tous les scandales électoraux, nos colonnes ne suffiraient pas.

Enfin la discussion du projet d'adresse va s'ouvrir; auparavant M. Odilon-Barrot, présente l'acte d'accusation du ministère sous forme d'interpellations sur le mémoire de M. Petit, ce receveur de Corbeil, obligé non-seulement d'acheter sa place, mais de procurer à prix d'argent des démissions dont le pouvoir a besoin pour satisfaire ses créatures. Le tout a été traité dans le cabinet de M. Guizot qui, il faut bien le dire, s'est contenté de parler, sa position ne lui permettant pas d'écrire; cela résulte d'une lettre de M. Bertin Devaux, lue par M. l'Herbette qui flétrit l'austère ministre de l'épithète de *Tartuffe de probité*. Quoiqu'en disent les journaux ministériels, on sent à la lecture du compte rendu de la séance où cet épisode a eu lieu que l'audace a abandonné ce ministre. Il ne courbe pas encore la tête, il ne rougit pas, mais il n'ose plus dire que son dédain domine la haine. M. Guizot essaye de se défendre par l'usage; mais on lui répond avec justice que cet usage abusif ne le dispense pas de s'être compromis lui-même; il invoque le projet de loi qu'il vient de présenter *in extremis* contre cet abus, mais chacun voit que c'est là une escobarderie, et que ce projet n'a été présenté que parce que M. Dupin aîné, profitant de l'initiative des députés, avait déposé une proposition bien plus efficace, et dans le but d'écarter cette proposition.

Il faut un terme à tout scandale, et M. Darblay, naguère conservateur zélé, propose un ordre du jour motivé ainsi: *la chambre affligée et mécontente*, etc. M. Guizot déclare que si un pareil ordre du jour est adopté, il se retirera et par là il fait approuver à toute la phalange ministérielle quand même. M. de Peyramont vient à son secours et la chambre adopte à la majorité de 225 voix un ordre du jour, par lequel, *constante* dans le ministère et dans ses efforts pour réprimer d'anciens et regrettables abus, etc. Les 225 satisfaits sont donc retrouvés, et ils s'unissent pour sauver le ministère sur le terrain d'une *confiance aveugle*. Maintenant va commencer la discussion de l'adresse; elle fournira sans doute lieu à des péripéties plus ou moins importantes. Nous aurons soin de les noter et d'en présenter le résumé dans notre prochain numéro.

Nous pouvons dire dès à présent que la dislocation du parti conservateur s'opère. Après M. Darblay vient M. Desmousseaux de Givré; après lui M. Ducos; tous répugnent à une solidarité odieuse

et suivant l'expression de M. de Lamartine, *la révolution du mépris commence*.

QUEL PAVÉ!

Rien n'est plus dangereux qu'un maladroit ami.
Lafontaine.

M. Hébert, ministre de la justice a eu l'incroyable idée de lire la lettre suivante à la chambre des pairs, et en la publiant nous ne faisons sans doute que répondre à son intention de lui donner le plus de publicité possible.

Il faut savoir que cette lettre écrite par M. Boissy, pair de France, à M. Warnery, a été soustraite par la police à ce dernier, et c'est pour répondre au reproche de M. Boissy que M. Hébert en a donné lecture, afin de prouver qu'il avait eu raison de ne pas la laisser parvenir au destinataire. Nous ne nous occupons pas quant à présent de l'examen du droit que s'est arrogé M. le ministre de retenir une lettre et d'en violer le secret.

Voici cette lettre qui a été reproduite par tous les journaux; rien de plus fort n'a été publié depuis la fameuse lettre de M. Cubières, ancien ministre: *le gouvernement est dans des mains avides et corrompues*, etc.

« Paris, 2 décembre 1847.

« Monsieur,

« Comme vous l'avez désiré, j'ai eu l'honneur de voir M. le préfet de police et de lui demander pour vous d'être mis au pavillon de l'est. M. le préfet ne croit pas devoir vous accorder cette faveur, et m'a assuré que nulle entrave n'était apportée à la liberté de communiquer avec votre défense; il m'a de plus promis de donner des ordres pour que vous n'avez à cet égard aucune plainte fondée à faire entendre. Je regrette, monsieur, de n'avoir réussi dans ma démarche.

« J'ignore si vous avez ou n'avez pas de preuves, sinon contre toutes, du moins contre plusieurs des personnes que vous avez nommées; mais comme tout le monde, y compris vos juges et ceux qui voudraient vous étrangler au lieu de vous laisser juger par le pays, je crois que vous n'avez rien dit en comparaison de ce qui est.

« Notre gouvernement est le plus corrompu, comme il est vis-à-vis de l'étranger le plus lâche et le plus traître des gouvernements qui ont pesé sur la France. C'est la rapine, la dilapidation, l'ignominie personnifiées dans la réunion de quelques hommes déguisés en ministres, muets du sérail, instruments du système le plus vicieux, le plus sordide qui ait jamais eu lieu.

« Du courage, monsieur, tâchez d'appeler à votre aide la justice du pays, celle-là dont le pouvoir ne se sert pas à son gré pour faire absoudre le coupable ou condamner l'innocent. Si vous le pouvez, dévoilez toutes ces turpitudes gouvernementales, toutes ces rapines autorisées par un pouvoir qui ne vit que par la corruption; si vous le pouvez, démasquez tous ces histrions constitutionnels qui ne se servent de nos institutions que contre le pays, pour le ruiner, pour l'abaisser.

« Le temps de la justice approche. Le gouvernement a voulu rendre les ténèbres plus obscures; la lumière se fera. Sous peu, j'espère, la justice sera la justice, et non l'instrument dont se sert le pouvoir pour favoriser les voleurs et les assassins, pour persécuter, frapper, anéantir ceux qui veulent dénoncer ces crimes. Aux premiers, toute liberté pour conserver la liberté. Pour les derniers, toutes les rigueurs que peut suggérer la crainte que la vérité se fasse jour.

« Du courage, Monsieur, le pouvoir veut vous étrangler; le pays, la tribune vous soutiendront. Fournissez-nous les moyens d'attaquer face à face tous ces voleurs brevetés fonctionnaires publics, et vous verrez que nous ne reculerons pas. Nous irons aussi haut que la constitution nous le permettra, et si, comme c'est l'opinion générale, le pouvoir est dans des mains avides et corrompues, un nouveau procès flétrira le pouvoir avide et corrompu.

« Le pouvoir a beau avoir la disposition de l'armée, l'armée le méprise; l'armée est indignée qu'il n'y ait, la plupart du temps, de récompenses que pour les services d'antichambre; que les grades et les décorations soient données, non pas au sang versé, non pour des services militaires, mais pour des services de laquais.

« La marine! je viens d'en voir la crème. Que de plaintes, de gémissements, de malédictions, d'accusations de brigandage! ne vous laissez pas intimider. Ils

vous veulent effrayer, résistez; ce sont eux qui ploieront, ne fut-ce que sous le poids, du mépris public, de la réprobation générale, de la désaffection dans toutes les classes, depuis la première jusqu'à la dernière.

« Tâchez, Monsieur, de gagner du temps, gagnez l'ouverture des chambres, et donnez-nous le détail des griefs que vous croyez avoir à articuler. S'ils sont fondés, comptez que nous leur donnerons tout le retentissement possible. Donnez-nous le détail très circonstancié de tous vos interrogatoires et la manière dont ils ont été faits, pour ou contre vous. A-t-on voulu arriver à la connaissance de la vérité? N'a-t-on pas voulu, au contraire, l'empêcher de se produire, afin de ne pas trouver des coupables qui en eussent fait trouver d'autres? »

« Votre défenseur a une belle plaidoirie à faire. Flétrir le vol et la trahison, s'attaquer de préférence haut plutôt que bas, c'est un beau rôle, c'est une belle tâche. Puisse-t-il réussir! j'en fais le vœu ardent.

« Signé DE BOISSY. »

DIGNE FILLE DE SA MÈRE.

L'année 1847, on l'a vu, a fini comme elle a commencé, par le scandale. L'arrestation du notaire *Outrebon* a été une digne clôture. Peu de jours auparavant un autre notaire, à Toulouse, M. *Ollier*, était appelé à rendre compte à la justice d'un crime de falsification d'acte. En même temps le ministère destituait M. *Bérard*, doyen de la faculté de Montpellier, pour une lettre d'adhésion au banquet réformiste de cette ville. L'année 1848 a commencé de semblables auspices.

Parlerons-nous de la fermeture du cours de M. *Michelet*, parce que, avant son arrivée, il a plu aux élèves de censurer le discours de la couronne? Cette voie de fait, qui s'ajoute à celles commises envers MM. *Mickiewicz* et *Edgard Quinet*, indique suffisamment les tendances du pouvoir. Parlerons-nous du coup d'état, trop tardif, de M. *Duchâtel*, contre les citoyens du douzième arrondissement de Paris, qui voulaient se réunir dans un banquet réformiste? A quoi bon, ce sont là des peccadilles de l'homme de Gand?

Mais trois scandales nouveaux, bien conditionnés, ont éveillé l'attention publique, qui devrait cependant être blessée.

Le premier est l'AFFAIRE PETIT. Il a été révélé par le *National* du 5 janvier

M. Petit, receveur à Corbeil, a eu le malheur, comme tant d'autres, d'acheter sa charge; mais on est venu lui dire qu'elle avait été le prix de complaisances infâmes, et son honneur s'est alors révolté. Il a publié un mémoire circonstancié duquel il résulte que c'est dans le cabinet même de M. Guizot, par les soins de son secrétaire intime, M. Génie, que ce tripotage a eu lieu. Oh! pour le coup! si M. Royer-Collard vivait, il ne se contenterait pas de supprimer l'adjectif *austère* à l'épithète d'*intrigant* par lui donnée à M. Guizot. Cette révélation est due à la mesure prise par le tribunal de Corbeil de juger à huis-clos la demande en séparation de corps que M. Petit a formé contre sa femme après avoir échoué dans sa plainte en adultère déposée contre elle et M. Bertin-Devaux, Pair de France, aide-de-camp du roi, en faveur duquel le même tribunal a rendu une ordonnance de non-lieu, comme si une femme pouvait être coupable d'adultère toute seule.

Le second scandale, car on peut les numéroter, a encore été révélé par le *National*. Il attaque M. ROYER-COLLARD, doyen de la faculté de médecine, et un conseiller de cour souveraine. La lettre suivante le fera suffisamment connaître. Nous en avons souligné les passages principaux.

Paris, 15 mai 1846.

A M. G.

Mon cher Monsieur, je me suis sérieusement occupé du conseil de surveillance de la société des fabricants, je me suis adressé spécialement à un magistrat d'une de nos hautes cours, que je sais engagé dans plusieurs entreprises industrielles. Je lui ai offert de se proposer lui-même et d'indiquer d'autres membres; il m'a répondu qu'il se chargerait volontiers de composer parfaitement tout le conseil, à la charge de ne pas y entrer lui-même, mais en exprimant le désir formel d'avoir, PAR QUELQUES ACTIONS LIBÉRÉES, la récompense du service qu'il rendrait, que faire?

Il est certain qu'il nous donnerait des personnes parfaitement convenables.

ROYER-COLLARD.

Le journal *la Presse* s'est piqué au jeu, et sachant bien qu'il n'y avait qu'à fouiller pour trouver quelque chose, il a découvert au Havre un troisième scandale, AFFAIRE LESCUYER ou des terrains d'Ingouville; il a trait aux

élections. Un M. Lescuyer avait été autorisé par ordonnance rendue sur l'avis du conseil d'Etat, à rechercher des biens cédés au domaine situés dans l'arrondissement du Havre moyennant une prime. Au moment où le tribunal du Havre était saisi, une autre ordonnance est venue lui retirer ses pouvoirs, et *la Presse* prouve assez pertinemment que cela a été fait dans le but d'assurer l'élection de M. Dubois. Ainsi, l'élection d'un député bien pensant aurait coûté, outre une injustice particulière, une perte de deux millions à l'Etat ou aux établissements religieux appelés à en profiter.

Quand nous serons à dix, nous ferons un croix.

M. GENOUDE. — Cet athlète infatigable du refus de l'impôt a vu ses efforts couronnés en partie de succès. Un arrêt de la Cour de Paris a annulé les poursuites pour défaut de forme, et condamné le fisc à 25 fr. de dommages-intérêts et aux dépens. Nous persistons néanmoins dans notre opinion que le refus d'impôt ne peut être une mesure efficace qu'autant qu'il émane d'un centre général d'action, et alors il est le prélude d'une révolution.

BESANÇON. — La jurisprudence de la Cour d'Angers fait des prosélytes. Le tribunal de police correctionnelle de Besançon a rendu le 20 janvier un jugement par lequel le *Patriote franco-comtois* est supprimé pour fausse déclaration.

M. CABET. — Cet honorable citoyen, arrêté en vertu d'un mandat du procureur du roi de St-Quentin, a été mis en liberté. Les persécutions contre le communisme auront pour effet de lui donner des défenseurs parmi ceux-là même qui ne partagent pas ses théories. Au reste, M. Cabet a donné des preuves de son courage, et il ne faiblira pas dans cette lutte odieuse suscitée par un pouvoir inintelligent.

AFFAIRE WARNERY. — Le pourvoi de M. Warnery a été rejeté, et la cause viendra de nouveau devant la police correctionnelle. Puisse-t-elle recevoir une solution conforme à l'équité et à la morale!

ITALIE. — La fermentation continue et s'étend jusqu'en Lombardie; le sang a coulé à Milan. L'Autriche a cherché à y renouveler les scènes de carnage de la Gallicie. — Le roi de Naples, digne émule de Metternich, règne encore par la terreur et les supplices, cependant l'insurrection de la Sicile fait des progrès. O peuples! sachez donc vous entendre, et frapper tous à la fois vos oppresseurs, le despotisme aura vécu!

SUISSE. Elle poursuit paisiblement son organisation démocratique. La patrie de Tell est peut-être encore destinée à donner un exemplaire sublime au monde. L'ossuaire de Morat attend les nouveaux satellites de la tyrannie.

PÉTITIONS. — De 1836 à 1846 il y a eu 7704 pétitions dont 5156 n'ont pas été rapportées. Sur les 2568 dont la chambre a eu connaissance, 1346 ont été repoussées par l'ordre du jour; 528 renvoyées à des commissions; 822 aux ministres et 72 déposées au bureau des renseignements.

COMITÉ ÉLECTORAL. — Lyon se réveille enfin de sa torpeur: Un comité électoral vient de s'y former et a établi son bureau quai de Retz, 42. Il se compose de MM. *Alcock*, *Jh Bergier*, *Francisque Bouillier*, *Brossette*, *Carle*, *Chipier*, *Genoudet*, *Laforest*, *Larat Lortet*, *J. J. Ricard* et *Ch. Sattin*. Le comité doit s'adjoindre 28 membres pris dans les différents quartiers de Lyon et un membre par canton des arrondissements ruraux. Il se chargera de suivre toutes les réclamations pour être inscrit sur les listes électorales et toutes les demandes en radiation de ceux qui y seraient indûment portés.

Maintenant c'est aux citoyens à venir en aide au comité, soit par leur souscription, soit en s'adressant à lui, pour signaler toutes les déficiences des listes électorales, non pas la veille des élections municipales ou autres, mais aussitôt qu'elles sont affichées.

BANQUETS de Chalons-sur-Saône et de Toulouse. — Le défaut d'espace nous a empêché de les mentionner dans notre dernier numéro; ils méritent d'être inscrits à côté de ceux de Lille et de Dijon; comme eux ils ont été dignes, et de généreuses paroles s'y sont fait entendre.

ELECTION de Villefranche. — M. de Mortemart, a été élu député le 17 janvier dernier par le collège électoral de Villefranche, au scrutin de ballottage entre lui et M. Peyré. Ce dernier, qui a été obligé de donner sa démission de juge pour cause de cécité, était le candidat ministériel. Cela nous étonne peu; un député aveugle doit être une bonne fortune pour MM. Guizot et Consors. M. de Mortemart, sans appartenir à l'opinion démocratique, est un homme indépendant; il ira grossir la petite phalange des conservateurs progressifs, ou peut-être s'asseoir à côté M. de La Roche-Jacquelin. Dans l'un ou l'autre cas, son élection est un avantage et un triomphe sur le parti des bornes.

ÉLECTION DÉPARTEMENTALE.

La mort de M. Terme a laissé une place vacante au sein du Conseil général du département du Rhône, les électeurs sont convoqués pour le cinq de ce mois, à l'effet de nommer son successeur.

M. Démophile LAFOREST, notaire et membre du conseil municipal, est le candidat des patriotes lyonnais; toutes les chances sont en faveur de son élection; nous espérons qu'elle aura lieu à une grande majorité.

Le *Courrier de Lyon*, ministériel toutes les fois que le ministère suit la voie contre-révolutionnaire et se fait le souteneur de l'aristocratie, a présenté deux candidats: MM *Janson* et de *Vauxonne*. Nous avons le droit de les discuter. Le premier serait davantage, selon le cœur d'une administration aimant beaucoup, en général, les hommes complaisants qui s'en rapportent sans autre examen que celui que la bonne compagnie tolère. Sous ce rapport, on nous assure que M. Janson serait un conseiller modèle. Le second, M. de Vauxonne, est un magistrat instruit, déjà membre du conseil d'arrondissement, dont les attributions sont les mêmes que celui du département. Il convient de le laisser à ses fonctions et de ne pas lui faire monter un échelon pour arriver à la députation, car la Cour de Lyon serait exposée à perdre un excellent conseiller, et nous à subir un fort mauvais député. On dit la vérité aux rois, pourquoi ne la dirait-on pas aux membres des Cours royales!

— Un nouveau candidat vient de surgir M. *Gensoul*. Si ce candidat n'avait pas été l'un des souteneurs de M. Sauzet le pritchardiste, aux élections de la chambre des députés nous n'aurions pas grand chose à dire car, en sa qualité de chirurgien, il pourrait être très utile pour les amputations à faire à notre ordre administratif et avec son habileté incontestable à faire fonctionner les machines il aurait une grande influence. Toutes ces considérations nous touchent peu et nous persistons à inviter les électeurs patriotes à porter leurs suffrages sur M. *Laforest*.

M. Auguste *Morton*, l'un de nos collaborateurs, avait adressé à la commission du banquet de Vienne le toast suivant, mais il n'a reçu aucune réponse, et dès-lors voyant qu'il était rejeté, il dû s'abstenir d'y prendre part. Il nous prie de le publier pour que le public juge entre la commission et lui.

A UNE RÉORGANISATION INDUSTRIELLE.

L'industrie, mère nourricière, du genre humain, ne doit pas être la marâtre du travailleur qui est le véritable producteur; cependant, pour lui, il n'y a eu, jusqu'à ce jour, que peines que souffrances.

Les géants politiques de la Convention, préoccupés de la grande œuvre révolutionnaire, ne purent régénérer la société par l'industrie. Tout ce que purent faire St-Just et Michel Lepelletier — St-Fargeau, fut d'élaborer un système d'éducation commune et publique, mais l'industrie arrachée à l'organisation féodale des jurandes et des maîtrises fut laissée à l'abandon, de là les divers systèmes économicistes. Depuis lors, la concurrence, les faillites, le manque d'équilibre dans la production par la consommation, ont été causes de toutes les catastrophes qui nous affligent à de certaines périodes.

Des penseurs amenés par une telle perturbation, à présenter différents systèmes, n'ont pu arriver à l'application d'aucun. Cependant, il est urgent de trouver une solution, car une réorganisation industrielle est indispensable; mais, pour qu'elle soit profitable, il la faut complète, c'est-à-dire, que le travail soit réhabilité, que cette nouvelle organisation soit démocratique, que l'antagonisme fasse place à la fraternité et à la solidarité. Pourquoi les entreprises individuelles ne se fonderaient-elles pas toutes, et ne deviendraient-elles pas une vaste exploitation nationale par la société et pour la société? cela serait facile au moyen du travail associé. C'est à l'aide de cette transformation, Messieurs, que nous atteindrons le but que se proposent les hommes de bien qui veulent l'égalité des droits par l'accomplissement des devoirs.

NÉCROLOGIE. — M. Ferdinand CAUSSIDIÈRE, père, vient de mourir à Paris. *La Réforme*, au bureau de laquelle il était attaché, a payé à ce digne citoyen un juste tribut d'éloges et a publié le discours prononcé par M. Baune, sur sa tombe. Nous ne pouvons que nous associer à l'expression des regrets unanimes qu'emporte ce vétéran de l'armée d'Égypte, vieux soldat de la démocratie. Sa mémoire vivra longtemps dans le cœur des Lyonnais qui l'ont connu.

— M. BAVOUX ancien député et qui, sous la restauration fut, en butte aux persécutions du pouvoir est mort à Paris le 25 janvier dernier.

VÉNALITÉ DES OFFICES. — La cour de Rouen vient de rendre un arrêt mémorable sur cette matière, à propos de la demande de privilège formée par le précédent titulaire de la charge de notaire dont M. Lehon a été destitué. Cette cour a complètement nié le droit de propriété, et l'asimilation faite jusqu'à ce jour entre une étude d'avoué et de notaire, entre un greffe de justice

de paix ou de tout autre tribunal, et un fonds de boulangerie, d'épicerie, etc. — Il est temps de revenir aux principes consacrés par la révolution de 1789.

BARREAU. — Nous devons encore prendre note d'un arrêt important rendu par la cour de Paris. Elle a décidé que le licencié en droit, auquel le conseil de discipline des avocats refusait son admission au tableau, avait le droit d'appel contre cette décision. Les conseils de l'ordre des avocats ont un droit de discipline sur leurs membres, nous le reconnaissons, et parfois il est juste; nous disons parfois, car bien souvent il a servi d'auxiliaire à une honteuse politique; mais ce droit ne peut aller jusqu'à frapper préventivement l'homme pourvu d'un diplôme, car c'est lui qui conteste le droit de vivre, puisqu'il lui est impossible de choisir une autre carrière que celle pour laquelle il a étudié.

Plusieurs ouvriers lyonnais nous adressent la lettre suivante.

Au rédacteur de la *Tribune lyonnaise*.

Les conditions du banquet réformiste de Lyon, n'ayant pas permis aux travailleurs d'y prendre part, ils ont cru devoir protester contre cette exclusion, protestation qu'ils ont été heureux de vous voir accueillir, privés qu'ils sont d'un organe local. (1)

Cependant les travailleurs, éprouvant aussi le besoin de faire entendre leurs vœux, nous donnèrent mission d'organiser un banquet réformiste des travailleurs. En conséquence, nous nous adressâmes à M. le maire de la Guillotière, qui avait autorisé, de la meilleure grâce, le précédent banquet réformiste. M. le maire reçut défavorablement notre demande et nous fit diverses objections auxquelles nous répondîmes de manière à la justifier. Enfin, comme pénétré du sentiment de notre droit, il nous dit qu'il ne prenait pas sur lui de nous accorder l'autorisation sollicitée, mais qu'il se référerait à l'autorité préfectorale, et que si elle accordait l'autorisation, en le déchargeant de toute responsabilité, il ne ferait aucune abjection.

Quelques jours après, M. le maire manda l'un de nous pour lui signifier le refus de la préfecture.

Voyant cet insuccès, nous voulûmes faire une dernière tentative en nous adressant directement à M. le Préfet. Nous pensions que ce magistrat pouvait ne pas avoir eu personnellement connaissance de notre demande. Plus de six semaines se sont écoulées depuis et nous n'avons pas été honorés d'une réponse, M. le préfet ayant pensé sans doute, que le premier fonctionnaire d'un département n'avait à s'occuper de gens de peu comme les travailleurs.

Vraiment, c'est à nous faire regretter M. Jaurès, non pas qu'il fût favorable aux travailleurs, tant s'en faut, mais parce qu'en pareille conjoncture, ayant à refuser l'autorisation accordée, il nous eût du moins formulé son refus avec urbanité. Que pensez-vous M. le rédacteur, de cette égalité de droits ou de faveur! on accorde aux personnes des classes aisées la faculté de se réunir pour faire entendre leurs griefs, et on la refuse aux travailleurs, dont la position sociale est si misérable; aux travailleurs qui ont à exposer tant de misères, tant de tortures physiques et morales, et dont les aspirations vers un avenir meilleur sont ardentes autant que légitimes!

Oh! nous comprenons bien pourquoi on n'a pas autorisé le banquet des travailleurs, c'est que les travailleurs ne devaient pas se borner à réclamer l'abaissement du cens électoral, l'adjonction des capacités et toute cette friperie qui forme le bagage de l'opposition constitutionnelle; c'est que l'expérience, l'étude et la réflexion leur ont dévoilé les causes de la misère, de l'oppression sous lesquelles ils gémissent; c'est qu'ils ont pénétré au cœur des principes formulés par nos pères et ont compris dans toute sa profondeur le grand sens de ce mot: **EGALITÉ**, c'est-à-dire, plus de privilèges de naissance, d'éducation, de fortune; **EGALITÉ**, et par conséquent réforme d'une organisation sociale qui permet l'excessive richesse, en présence de l'excessive pauvreté, toutes les joies de la vie opulente en face de toutes les angoisses de dénuement; enfin, **Egalité** dans la *Fraternité*.

Voilà la pensée des travailleurs, pensée dont ils ont vu avec bonheur les manifestations dans les banquets de Lille, de Dijon, de Chalon. Que leurs frères en démocratie reçoivent ici leurs remerciements!

Patience donc! si les habiles de ce temps ont su éloigner le moment où le grand problème de notre âge devra recevoir sa solution, il n'est pas en leur pouvoir de détourner le peuple de poursuivre l'œuvre de sa délivrance!

Agréer Monsieur etc.

Les délégués d'une assemblée démocratique.

Lardet, E. Ducoudray, Raffin, Saunier, Thomas, Curtet, J.-H. Razuret, Pine, A. Mermet, etc.

(1) En effet nous ne pouvons considérer le *Censeur* comme un organe démocratique, car non seulement il a refusé d'insérer notre protestation, mais il ne l'a même pas mentionnée, et ne s'est point soucié de donner le motif d'une telle conduite. La *Tribune lyonnaise* ne paraît que tous les mois et par conséquent trop tard pour les réclamations urgentes.

On nous adresse la proclamation suivante du Comité abolitionniste lyonnais.

COMITÉ LYONNAIS

Pour l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises.

Concitoyens! une question palpitante occupe sérieusement les esprits: **L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE DANS NOS COLONIES.** — Vous n'y êtes pas indifférents. Prouvez encore, par votre généreux concours, que vous désirez que cette éclatante réparation due à l'humanité soit *immédiate et complète*.

Concitoyens! cette question touche aux plus grands principes que la raison humaine ait pu définir!... Il s'agit d'hommes comme nous... Nos frères... qui n'ont rien fait pour mériter un mauvais traitement... Et que l'on a dépouillé du plus grand des biens: **LA LIBERTÉ!**

De vils traitants, d'infâmes trafiquants de chair humaine ont volé ces hommes à eux-mêmes. — Ils en ont fait un meuble, un bétail enfin. Et cette violation impie du droit que tout homme a de s'appartenir, a été sanctionnée par les lois françaises!... Le drapeau de la France arbrite cette iniquité!... Et, pour augmenter encore cette étrange anomalie, la croix du rédempteur du monde se dresse sur cette terre de servitude!!

FRANÇAIS... CHRÉTIENS... Deux noms qui semblent ne pouvoir être prononcés sans recueillir les sentiments de liberté, de fraternité universelle... Et pourtant, c'est au nom de la France, c'est sous l'autorité de la morale du Christ qu'on a ravi à ces malheureux un droit qui prime tous les autres droits: **LE DROIT D'ÊTRE!**

Trop longtemps, nous avons supporté cette honte. — Il faut enfin laver nos fronts d'une souillure qui semble nous rejeter au-delà des temps de barbarie... *Que justice soit rendue!*

Dans toutes les parties de la France, des comités s'organisent pour exciter les sympathies de la nation et pousser activement le gouvernement dans la voie émancipatrice.

Lyon revendique, l'un des premiers, l'honneur de l'initiative. — Déjà par deux fois, vous avez accueilli avec bienveillance des pétitions qui ont été portées devant la représentation nationale. — La Tribune a retenti d'éloquents et sympathiques paroles. — Des horreurs, qui ont fait frémir la chambre entière ont été dévoilées; elles sont consignées dans les annales parlementaires où elles ont acquis un caractère d'authenticité qui restera comme une accusation permanente jusqu'à ce que l'émancipation complète soit prononcée.

En face de semblables révélations hésiterons nous encore! Attendons nous, pour rendre ces malheureux à la liberté, que le fouet du planteur les ait décimés jusqu'au dernier! chaque jour la mortalité s'accroît dans une proportion effrayante... Le marasme, les sévices cruels moissonnent ces infortunés qui ne cessent d'implorer la métropole, et qui jusqu'à ce jour l'ont implorée en vain.

Bientôt nous serons les seuls en Europe qui auront conservé cette lèpre de l'esclavage; les Etats barbares d'Asie, d'Afrique nous ont devancé dans la carrière de l'émancipation.

A l'œuvre donc, chers concitoyens!

La *Société française* (1) a répandu par toute la France une pétition qui démontre savamment l'utilité et l'opportunité de l'affranchissement complet et immédiat. Ce n'est point seulement l'élan de cœurs généreux, c'est aussi, et surtout, le fruit de sérieuses études, faites sans partialité, sans intérêt autre que celui de l'humanité et de l'honneur national.

Cette pétition, qui se reproduira tant que justice soit accordée, vous sera présentée par les soins du comité lyonnais. Il ose compter sur votre empressement à la ouvrir de signatures. Grâce à votre zèle, grâce au zèle des nombreux amis de l'humanité, nous verrons enfin disparaître cette hideuse institution!

OUI L'ESCLAVAGE EST UN CRIME: — IL DOIT CESSER.

Lyon, le 15 Décembre 1847.

Le Comité lyonnais.

Le lieutenant général *La Poype*, président honoraire, *Gudin* Michel, Président; *Lardet*, vice-président; *Ph. Carle*, trésorier; *Joseph Lentillon*, secrétaire; *Bellaton*, *Blanc*, *Brun*, D. M., *Marius Conchon*, *C. Gelet*, *Morellet*, avocat, *Aug. Morlon*, *J. J. Razuret*, *J. P. Rochefort*, *Satin* et *Travers*, membres.

Nota. Le Comité lyonnais est en rapport direct avec la *Société française* pour l'abolition de l'Esclavage. Les personnes qui voudraient aider l'œuvre de leurs généreux efforts sont priées de s'adresser au président du comité: M. *Gudin*, négociant, à Lyon, rue des Quatre-Chapeaux, n° 14.

(1) La *Société française*, qui a son siège à Paris, est présidée par MM. *Odilon Barrot*, député, et *Passy*, pair de France.

LES AGENS DE CHANGE ET LA JUSTICE.

Sur ces bancs, notés d'infamie, où les hommes de la presse et les malfaiteurs, car par une anomalie singulière et qui témoigne du matérialisme de la société, ces deux classes, si éloignées l'une de l'autre, sont justiciables

des mêmes juges et n'ont entr'elles d'autres distinctions qu'une pénalité plus sévère pour les délits du journalisme que pour les vols et autres méfaits qui attaquent la société. Sur ce banc enfin de la police correctionnelle pour l'appeler par son nom, figurait au mois de décembre dernier, un agent de change millionnaire, à ce qu'on assure, M. *Moine*. Par une autre anomalie, cet homme est l'un des plus considérés de sa corporation, car il venait d'être élu membre du syndicat. On nous a dit, mais nous nous refusons à le croire, que MM. les agents de change avaient voulu, par cette élection, à une époque où ils connaissaient les poursuites intentées contre leur collègue, jeter le gant à la justice, espérant qu'elle baisserait pavillon devant la puissance du coffre-fort.

La justice n'a pas reculé, et nous devons lui en savoir gré. L'agent de change prévaricateur a été condamné à trois mille francs d'amende et à la destitution. Son délit est un de ceux qui se commettent journellement et sans lequel les charges de ces officiers publics ne vaudraient pas des sommes telles qu'un honnête homme pourrait facilement s'en contenter pour vivre de ses rentes. M. *Moine* jouait à la bourse pour son propre compte, et il avait eu la singulière idée de faire figurer un négociant respectable de cette ville, M. *Chauvet*, sur ses livres. Ce négociant, justement alarmé pour son crédit, avait rendu plainte.

Un autre agent de change, M. *Cellard*, a vu annuler une saisie-arrêt par lui faite au préjudice d'un sieur *Goubar de Tracy*, pour obtenir le paiement de dettes résultant de jeux de bourse. Des réserves ont été faites par le ministère public, qui a fait ordonner le dépôt des pièces.

On parle d'autres poursuites, d'une véritable razzia d'agents de change. Mais il y a trop à faire pour nettoyer l'écurie d'Augias, et l'Hercule social qui pourrait seul le faire ne s'est pas encore révélé.

Il est toujours fâcheux de s'applaudir d'un malheur privé, dans l'intérêt général, et c'est ce que nous éprouvons en ce moment. Les répressions du genre de celle dont MM. *Moine* et *Cellard* sont victimes, ne répriment rien. Si l'on veut détruire l'agiotage il y a autre chose à faire, et tout d'abord fermer le petit parquet établi à la bourse, ainsi que l'a demandé M. *DERVIEU* dans la dernière séance du conseil municipal, au grand mécontentement de M. *Clément-REYRE*, à en juger par la réponse qu'il a faite; ensuite s'attaquer à cet infâme abus de la vénalité des charges, et commencer par l'interdire sévèrement à MM. les agents de change. On ne ferait par là que les rendre au but de leur institution, aux opérations de banque et négociations d'effets. Mais allez donc parler à un agent de change, à qui sa charge a coûté 200,000 fr. au minimum, et qui par conséquent a besoin de gagner 25 à 50,000 fr. par an; allez donc lui parler de vous négocier une valeur de 500 fr., ce serait une dérision.

M. Rieff dénoncé à M. Rotschild.

On nous assure que MM. les agents de Change de Lyon, mécontents du zèle que M. le procureur du roi de cette ville met à éclaircir leurs chiffres, ont envoyé une députation au ministère pour demander la révocation de ce malencontreux fonctionnaire. La députation a ordre de solliciter l'influence de M. *Rotschild*. Réussira-t-elle? la négative ne devrait pas être douteuse, mais par le temps qui court, nous ne voudrions pas garantir que MM. les agents de change n'obtiendront pas gain de cause.

En tout cas nous ne pouvons que féliciter M. *Rieff* du courage qu'il a déployé en cette occasion; qu'il ne se laisse pas intimider. Si l'intrigue est puissante, la justice ne l'est pas moins, et l'opinion publique ne fera pas défaut à un magistrat coupable d'avoir fait son devoir.

Il nous arrive trop rarement d'avoir à louer les fonctionnaires publics pour ne pas saisir avec empressement cette occasion qui nous est offerte de remercier, au nom de la morale, M. le procureur du roi; qu'il voye par cet exemple que la presse n'a jamais d'opposition systématique contre les personnes et les fonctionnaires.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LYON.

Poursuite contre la Société de l'Union.

Depuis 1832 une société de bienfaisance et de secours mutuels s'était formée parmi les ouvriers de Lyon. Son existence avait été tranquille: jamais d'excursions dans le domaine agité de la politique, aussi l'administration avait semblé la prendre sous sa protection. Le commissaire de police de St Just assistait aux réunions générales, lorsqu'en 1847 un règlement fut imprimé sans être soumis à l'approbation administrative. Ce règlement d'ailleurs ne changeait rien aux tendances et à l'organisation de la société. Une saisie fut néanmoins pratiquée de la caisse, des registres et de la correspondance de la société, et les membres du bureau central, sont traduits sous la prévention d'association illicite devant le tribunal correctionnel de Lyon. Voici quel a été le but de la société de l'Union:

A côté de bienfaits incontestables et signalés, le compagnonnage a ses vices et ses abus qui ont frappé les meilleurs esprits; il n'embrasse qu'une classe d'artisans, et a établi parmi les travailleurs la division et le morcellement, en provoquant aux jalousies et aux haines

professionnelles, donnant naissance même en son sein à des rivalités, à des rixes; le compagnonage divise au lieu d'unir. Que devait faire la nouvelle société? unir afin que la division cessât. Qui êtes-vous, a-t-elle dit à chacun de ceux qui répondaient à son appel? — Je suis charpentier. — Bien. Et vous? — Maçon. — Vous encore? — Tailleur. — Eh bien! charpentier, maçon, tailleur, qu'importe! ne sommes-nous pas tous égaux! ne sommes-nous pas tous frères par la naissance et plus encore par une destinée de labeur! Prenez place à notre foyer; venez parmi nous. Ne suffit-il pas pour cela que vous soyez honnête homme; que vous soyez membre de cette noble et grande famille de travailleurs qui doivent tous s'entraider et se secourir. Venez, nous nous unirons pour être forts; si vous êtes sans travail, nous vous aiderons à attendre des jours plus heureux; si vous êtes malade, la bourse commune vous soutiendra; nous vous députerons même deux de nos frères pour vous visiter et vous consoler. Voulez-vous faire votre tour de France pour le profit de votre instruction et pour les progrès de l'industrie; nous vous en faciliterons les moyens? partout en France, dans les grands centres industriels, comme dans les villes plus humbles, vous rencontrerez notre main amie et bienfaisante qui s'étendra sur vous et protégera votre travail. Voilà ce qu'a dit la société de l'Union, et ce langage a été entendu. Depuis seize ans elle n'a cessé de rendre des services à la classe ouvrière; son extension sur toute la surface de la France, l'existence de bureaux centraux à Paris, Lyon, Bordeaux, Marseille, Nantes, lui a permis de réaliser les promesses de sa fondation. Le principe juste et fécond de solidarité des caisses entre les corps d'état qui y étaient affiliés, donnait le pouvoir aux industries moins maltraitées par les circonstances, de venir en aide à celles qui souffraient, à charge de réciprocité. De nombreuses voix se sont élevées de nos jours, réclamant en faveur des ouvriers ce qu'on a appelé l'organisation du travail: on n'a rien fait encore; les socialistes de l'Union pourraient donc dire: — vous n'avez rien organisé pour soulager nos souffrances, eh bien, pour le moment du moins, nous nous passerons de vous. Il n'y aura rien à retrancher à vos budgets; rien à la superfluité de votre luxe, rien à la vénalité de vos faveurs, rien au scandale de vos corruptions; c'est avec notre salaire, qu'on ne peut nous disputer, qui est bien à nous, car il est le fruit de nos sueurs; c'est avec ce salaire que nous allons nous associer, nous aider mutuellement, nous améliorer, nous soutenir dans la voie du bien, en ne vous demandant rien; vous ne nous refuserez pas du moins la liberté de donner, afin de secourir nos frères, afin d'être à notre tour secourus. Il n'y a là ni chimère ni utopie; il y a une réalité palpable, vivante, une association qui fonctionne et rend d'importants services. Une institution pareille, qui n'aurait dû éveiller dans tous les rangs que protection et sympathie, s'est vu frappée dans son existence et dans son avenir. Toutefois M. Baudrier, avocat du roi, n'a pas nié les bienfaits de la société de l'Union; il a pensé que l'administration la rétablirait sous sa surveillance et en tirerait parti. Défenseur des accusés, j'ai fait d'abord l'éloge de l'association: j'ai soutenu en second lieu que la présence du commissaire de police aux réunions, et l'approbation ouverte de l'autorité, suffisaient pour prouver la bonne foi des prévenus, et j'ai cité en ce sens un arrêt de la Cour suprême et le réquisitoire de M. Dupin dans l'affaire Lefèvre. Malgré mes efforts, la société a été déclarée dissoute par le tribunal: les prévenus ont été condamnés seulement à un franc d'amende et aux frais du procès.

André PEZZANI,
avocat à la cour royale de Lyon.

DES CAUSES DU MALAISE SOCIAL.

Suite; v. p. 99.

DES IDÉES SOCIALES. — Fin de la 1^{re} partie.

C'est de ce règne qu'il faut dater l'introduction positive, dans le domaine de la discussion, des idées sociales. Elles sont le corollaire des principes d'égalité et de fraternité annoncés par le Christ, proclamés par l'Assemblée Nationale, élevés au rang de lois écrites par la Convention, mais laissés de côté par nos pères, amenés par la force des choses à conquérir, avant tout, la liberté politique. Jusque-là ces idées avaient été le partage de quelques hommes appelés rêveurs; elles avaient donné lieu à des romans plus ou moins ingénieux, depuis l'*Atlantide* de Bacon et la *cité du Soleil* de Campanella jusqu'à la *Basitade* de Morelly, pour ne citer que les plus célèbres de ces utopies. Autrement nous pourrions rappeler les *Mémoires de Gaudence de Lucques*, l'*histoire des Sevarambes*, celle du *royaume d'Antangit*, la *république d'Ajiojia*, etc. Dans cette longue revue d'hommes qui ont voulu présenter le tableau idéal d'une société parfaite, nous devrions y comprendre FÉNÉLON décrivant les mœurs de Salente, dans son admirable *Télémaque*, et cette foule de voyages imaginaires dont la nomenclature serait trop longue et dont le

Voyage en Icarie de M. Cabet ne clora pas la liste. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

Au déclin de la révolution, GRACCHUS BABEUF avait voulu établir, par la force, un bonheur matériel rêvé avec plus d'amour pour les hommes que de véritable intelligence. Il avait pris pour devise le *compelle intrare* de l'Évangile, qui ne doit être accepté que dans le sens moral, sous peine de servir d'argument et d'excuse à toutes les tyrannies. SYLVAIN MARECHAL et BUONAROTTI donnèrent dans ce travers; leur vertu les absout suffisamment pour qu'on puisse rappeler cette erreur de leur esprit sans nuire à l'estime méritée par eux.

LA BABOUVISME, ainsi qu'on l'appelle, a été répudié par la majorité des communistes. Nul homme sensé ne veut imposer par la force le bonheur à l'humanité. Le bon sens a également fait justice du système agrarien, et c'est par une ignorance, presque aussi coupable que la mauvaise foi, que quelques-uns s'obstinent à accuser les partisans du communisme ou communauté de biens, de vouloir la loi agraire, c'est-à-dire le partage effectif de la propriété. Le seul communisme dont nous voulons parler est celui auquel M. CABET a donné le nom d'*Icarie*. C'est un communisme analogue que le célèbre OWEN a essayé de mettre en pratique; nous en trouvons le type dans la secte des *frères Moraves*, et, bien avant eux, dans les communautés religieuses nées du Christianisme. Nous nous bornons à cette simple indication, ne pouvant faire un traité approfondi sur cette matière.

Les idées sociales avaient donc traversé les âges, mais sans se fixer dans la conscience humaine et sans appeler une controverse sérieuse, sans avoir subi le critérium de la critique philosophique. Elles n'étaient pas encore arrivées, par l'analyse et la synthèse, à l'état de système. Chacun soupirait après un *Eldorado* inconnu; nul n'entreprenait de savoir comment il pouvait exister. On faisait le voyage dans l'imagination, et, dans la réalité, le vaisseau qui devait transporter les voyageurs restait échoué sur la grève faute de matelots. Qu'auraient fait ceux-ci, privés d'une boussole indispensable!

En 1830 tout change. Nous voyons paraître le SAINT-SIMONISME; il soulève plus de questions qu'un siècle n'en peut résoudre. A de grandes vérités il mêle des erreurs encore plus grandes; il entraîne les unes et les autres dans sa chute et les éparpille au loin comme ces ruines de Babylone qui couvrent le désert. Ces débris amoncelés attendent un architecte qui, déblayant le sol sur lequel ils gisent pêle-mêle, vienne retirer les marbres précieux enfouis sous d'inutiles décombres. Le saint-simonisme avait la prétention de s'élever à la hauteur d'une religion. Mais nous y cherchons vainement le dieu à adorer. Ce dieu était tout simplement la forme, c'est-à-dire la matière; ou ne divinise pas la matière. La maxime à chacun selon sa capacité et selon ses œuvres, essentiellement juste, cesse de l'être si un homme, quel qu'il soit, est chargé de l'appliquer, car elle enfante le despotisme. C'est à la loi qu'il appartient de coordonner la société, de manière à ce que chacun puisse faire valoir sa capacité et recevoir selon ses œuvres. Ce pouvoir suprême ne peut être donné à un homme ni à une assemblée.

Aujourd'hui le COMMUNISME et le FOURIERISME sont en présence et se disputent les sympathies publiques. Trop exclusifs pour ne pas mêler aussi l'erreur à la vérité, tous deux, partant de principes vrais, arrivent à des conséquences fausses, parce qu'ils font abstraction du progrès et de toutes les lois morales dont cet agent se sert; parce qu'ils parlent au nom des intérêts matériels qui ne doivent jamais servir de point de départ; parce qu'enfin ils veulent agir sur l'homme, sans tenir compte de ses passions ou les exaltant outre mesure au lieu d'agir sur la loi.

Nous ne prétendons cependant pas que ces systèmes soient à jamais inapplicables, mais tout au moins ils sont prématurés, car ils supposent la fraternité établie. Ce n'est qu'après le triomphe de celle-ci, triomphe subordonné à celui de la démocratie ou justice, que les doctrines du Communisme et du Fourierisme pourront espérer de voir leur réalisation. En ce moment tous deux posent le problème social d'une manière pressante, et l'état subversif de la société leur est un auxiliaire puissant, mais ils le posent mal. Leurs principes sont vrais en théorie, mais le milieu social actuel ne leur permet pas de se développer. Disons-en quelques mots,

puisque l'occasion se présente.

Le principe du Communisme, *tous pour chacun, chacun pour tous*, n'est, en définitif, qu'un précepte moral qui ne saurait avoir de sanction efficace dans aucune législation, car il appartient au sentiment et non à la raison. Vainement dira-t-on que la suppression de l'intérêt individuel amènera la fraternité. Nous pensons que la fraternité doit précéder l'établissement du communisme; elle seule pourra rendre facile la répartition équitable des fruits du travail de chacun, travail qui devra être volontaire, car s'il était imposé par le pouvoir social, un despotisme affreux surgirait de cette combinaison. Quant à présent, la loi peut forcer les hommes à être justes, elle ne peut les forcer à agir fraternellement; nous l'avons établi dans nos prolégomènes.

Le fourierisme, en proclamant que *les attractions sont proportionnelles aux destinées*, révèle une loi fatidique de l'humanité que nous sommes loin de nier, mais dont la société ne peut se préoccuper utilement, parce qu'elle conduirait au fatalisme Mahométan. D'ailleurs est-il bien vrai que la destinée réponde toujours aux attractions des hommes? Il faudrait pour cela qu'aucun n'eût été déçu dans ses espérances: Pradon avait une attraction pour la poésie, et sa destinée a été d'être un poète médiocre. Cette autre maxime que *la série distribue les harmonies* suppose déjà l'harmonie existante. La loi serait si vantée n'est donc pas applicable quant à présent. En résumé nous croyons que le Communisme, c'est-à-dire la société fondée sur la fraternité, ne peut avoir lieu qu'après que le Fourierisme aura harmonisé une société établie d'abord, comme nous le proposons, sur les bases de la justice. Il faut avant tout que, par des lois fondées sur cette dernière, le capital cesse d'opprimer le travail et le talent; que par le Fourierisme ensuite il s'associe avec eux. On pourra alors, sans inconvénient, le faire disparaître au profit de ses deux associés qui ont seuls, nous le reconnaissons, un droit positif, inhérent à eux, parce qu'ils représentent l'un l'intelligence, l'autre la matière, qui sont les deux entités dont la réunion forme l'humanité. Car si jamais l'homme se trouvait par le progrès physique, affranchi de la loi du travail, l'intelligence dominante seule, alors il cesserait d'être homme et l'humanité, comme nous l'avons dit, serait absorbée en Dieu; mais nous n'avons pas à nous occuper de ces futurs contingents. Nous ne devons pas sortir du cercle des choses pratiques et compréhensibles par la raison.

On a accusé ces systèmes d'anarchie et d'immoralité, l'on a eu grandement tort; nous leur ferions plutôt un reproche contraire. Ils sont trop moraux pour la société actuelle et elle ne peut les comprendre. Loin d'être anarchiques, ils créeraient un despotisme intolérable, les hommes ne pouvant de longtemps être réunis par le lien de la fraternité. Ceux qui ont dit que c'étaient des utopies ont eu seuls raison, car ce mot d'utopie n'est pas une injure, tant s'en faut! L'utopie est l'idéal du bien. Nous nous sommes étendus sur ce sujet, parce que nous étions bien aises de rectifier des erreurs préjudiciables.

Il est un principe adopté par ces deux écoles auquel nous nous rallions complètement, mais il ne leur appartient pas exclusivement. Ce principe est celui de l'écllosion des vocations. Cette écllosion sera le résultat de l'éducation égalitaire proposée à la Convention par Lepelletier-Saint-Fargeau et Saint-Just. Elle est l'une des bases principales de notre système.

Au demeurant, nous devons savoir gré aux hommes des écoles Saint-Simonienne, Fourieriste et Communiste de leurs efforts et reconnaître que, par l'agitation salutaire qu'ils ont imprimée à l'esprit humain, ils ont fait la propagande révolutionnaire la plus active et peut-être la plus à portée des masses que le sentiment impressionne plus que le raisonnement philosophique; que l'aspect de la misère émeut encore plus que le désir du progrès moral. S'ils n'ont pas dégagé l'inconnue ils ont mis sur la voie et rendu plus facile la nouvelle équation.

Pendant combien de temps durera cette incubation? nous l'ignorons, mais nous avons raison de croire que la guerre eût empêché les idées sociales de se produire. Elle eût fermé la bouche à Saint-Simon, à Fourier à Cabet, à P. Leroux, à Buchez, à Proudhon et à leurs disciples comme l'Empire et la Restauration auraient étouffé leurs voix. Encore un mot.

La révolution de juillet a réhabilité la Convention. Sans elle M. de Lamartine n'eût pas écrit l'*Histoire des Girondins*; M. Esquiros celle des *Montagnards*; Louis Blanc et Michelet celle de la *Révolution*. Sans elle la presse populaire n'aurait jamais existé (1).

Et maintenant nous pouvons entrevoir, dans un horizon plus rapproché, l'aurore d'un brillant avenir.

Lorsque les idées sociales seront suffisamment élaborées, lorsque fondues dans le creuset de la discussion, elles auront donné leur dernier précipité, la fraternité triomphera comme la liberté et l'égalité; mais elle ne triomphera que lorsque l'empire de ces deux dernières sera stable. L'aristocratie, sous sa forme actuelle, la ploutocratie, ira rejoindre ses sœurs dans les catacombes du passé. Dieu n'a créé ni nobles ni roturiers, ni riches ni pauvres, ni bourgeois ni artisans, ni maîtres ni esclaves, ni propriétaires ni prolétaires, ni capitalistes ni salariés, il n'a créé que des hommes frères et égaux. La naissance et la mort en sont les témoins irrécusables. Quelles que soient la richesse, la force, la beauté, de quelques-uns, le milieu de la vie doit être identique au commencement et à la fin.

Sans doute il y aura lutte : elle sera longue et terrible et nos arrière-neveux, à leur tour, rougiront de leur sang les dalles de nos cités, les guérets des campagnes, accomplissant ainsi, comme leurs pères, la loi du sacrifice et du dévouement.

De nouveaux *Voltaire*, de nouveaux *Jean-Jacques*, d'autres *Mirabeau* surgiront. Merci à ces ouvriers de l'avenir comme nous disons merci à ceux des siècles écoulés. L'humanité est solidaire.

Où il y aura lutte, car on n'abandonne pas sans combat des positions acquises. L'aristocratie financière, celle du privilège seront encore plus tenaces que la noblesse et le clergé, parce que plus nombreuses, plus compactes, elles reposent en même temps sur de moins nobles sentiments.

Nous voudrions croire aux révolutions pacifiques par le seul progrès de l'intelligence, par l'abnégation, le consentement, le patronage des classes supérieures; ce serait tromper les hommes que de leur inculquer cette idée. Pour partir d'un cœur généreux, cette idée n'en serait pas moins fatale à la démocratie qui pourrait s'y complaire comme Annibal aux délices de Capoue. L'expérience des siècles prouve le contraire. Aucun progrès n'a été accompli que par l'holocauste de plusieurs générations. Cette effusion de sang a été nécessaire dans le passé, comme si un dieu méchant, opposé au Dieu bon, ne pouvait être apaisé qu'à ce prix. Cessera-t-elle de l'être à l'avenir?

Pour qu'il n'y eut pas lutte il faudrait que tous les hommes fussent à la fois éclairés des rayons de l'intelligence; par conséquent l'aristocratie abdiquerait elle-même et la démocratie exercerait avec calme et sagesse un pouvoir incontesté. N'est-ce pas folie de l'espérer!

Il faudrait, disons-nous, que l'aristocratie, reconnaissant combien son privilège est injuste et contraire à la fraternité, abdiquât elle-même le pouvoir ou mieux ne s'en servit que pour préparer doucement sa chute au profit de la démocratie sa rivale. Cela est-il possible et cette illusion ne prouve-t-elle pas bien peu de connaissance du cœur humain?

Loin de là, l'aristocratie, regardant l'inégalité sociale comme une loi naturelle contre laquelle des ambitieux ou des hommes pervers peuvent seuls s'élever, l'aristocratie, maîtresse du pouvoir, s'en sert pour river les chaînes du prolétariat, chaînes plus ou moins lourdes, suivant les temps et le progrès de l'opinion publique qui lui fait obstacle. S'il lui arrive de reconnaître les droits de la démocratie, elle ne cède qu'à la force et par suite essaye toujours, souvent avec bon espoir, de réagir contre les concessions qu'elle a été obligée de faire. Cette réaction s'opère au nom de l'*ordre public*, comme si l'ordre public pouvait être intéressé à ce que l'injustice prévale; comme s'il était plus difficile d'organiser la démocratie,

expression de la reconnaissance des droits de tous, que l'aristocratie, négation impie du dogme de la fraternité humaine. La démocratie a toujours protesté; de là l'opposition dont on a fait l'un des éléments des *gouvernements constitutionnels*, et qui, dans une société fondée sur la justice, serait un *non-sens*. En effet, le gouvernement doit être homogène avec la société, dès-lors toute opposition est factieuse si elle n'est pas juste, et si elle est juste, par contre c'est le gouvernement qui est injuste et ne remplit pas sa mission; on ne peut sortir de ce dilemme. Si donc, sous le régime de la royauté constitutionnelle, création des temps modernes, l'opposition loin d'être regardée comme factieuse est acceptée comme une nécessité légale; si elle est considérée par tous comme légitime et honorable; si elle a enfin pour elle la faveur publique, c'est que l'empire des principes est tel que, tout en les niant, on leur rend hommage. Le pouvoir qui tolère l'opposition et pactise avec elle, au lieu d'en appeler immédiatement au jugement de la société pour décider entre elle et lui, avoue par ce fait qu'il ne satisfait pas complètement le droit des peuples. L'opposition ne peut être que l'une de ces trois choses : juste, factieuse ou puérile. On ne saurait dire qu'elle est puérile, car les hommes d'élite d'une nation ne s'amuse pas à jouer aux osselets comme des enfants; elle n'est pas factieuse, puisqu'elle invoque les droits de l'homme méconnus; elle est donc juste. Pour l'apaiser, l'aristocratie, obligée d'abandonner le *statu quo* qui est son élément, a inventé ce qu'on appelle *systeme de bascule*, lequel satisfaisant de temps à autre quelques hommes, et permettant d'espérer, ne remédie en rien aux choses. Comme il faut toujours à la raison humaine un principe, bon ou mauvais, auquel elle puisse se rallier, on a décoré ce système du nom de *juste-milieu*. Le juste-milieu est le morceau de pain qu'on donne à un homme bien portant et affamé, suffisant pour l'empêcher de mourir, insuffisant pour le faire vivre. Le juste-milieu est un monstre social; avorton du progrès, il est à la cause sainte de la démocratie ce qu'un eunuque est parmi les hommes. C'est cependant sur lui que s'appuie aujourd'hui l'aristocratie, n'osant plus nier les droits de l'homme, mais se refusant à en subir les conséquences. Le despotisme est plus rationnel, il a foi en sa légitimité, et il ne souffre aucune attaque; il n'a pas à en appeler à la société, puisqu'il ne lui reconnaît aucun droit; c'est le beau idéal de l'aristocratie. Les gouvernements constitutionnels qui reconnaissent le droit de la société, car sans ce droit ils n'auraient aucune base, sont donc inconséquents d'agir comme ils le font.

Ce simple aperçu suffit en ce moment, et nous reviendrons plus tard sur cette thèse qu'aucun écrivain ne nous paraît encore avoir présenté sous son véritable jour. Continuons :

Sans doute les gouvernements sages font des réformes, mais celles-ci, concessions avaries du despotisme qui chancelle, sont toujours incomplètes; fruit de la nécessité, elles sont rarement faites avec une entière bonne foi. Elles prouvent l'empire du droit mais ne le satisfont pas; elles sont une offrande au progrès, un hommage aux principes de la démocratie et légitiment les exigences des peuples, mais ces réformes accomplies ont toujours une limite en deçà de laquelle se trouve la justice absolue. Or, une justice incomplète n'est pas la justice et voilà pourquoi les peuples, qui en ont la soif instinctive, ne peuvent accélérer la marche du progrès que par des révolutions.

Les révolutions sont toujours sanglantes, mais elles font faire à l'humanité des pas immenses. Le progrès lent c'est la goutte d'eau qui creuse le rocher; les révolutions sont ces déluges désastreux qui renouvellent les continents. Le progrès lent c'est le doux brasier qui réchauffe; les révolutions sont la lave brûlante qui sort du cratère enflammé d'un volcan. Nous ne nions ni la puissance de la goutte d'eau, ni le bienfait du foyer paisible. Mais le tout puissant dont les décrets sont impénétrables ne permet pas ce développement machinal de l'intelligence; il ne veut pas que l'humanité s'endorme au son monotone de la goutte d'eau; il lui défend de s'asseoir au foyer tranquille. *Ahasverus*, le juif-errant, est l'emblème de la race d'Adam qui doit toujours marcher jusqu'à ce qu'elle se repose dans le sein de Dieu. C'est une loi fatale ! Comme le vieil Oëson, l'humanité ne se régénère que dans

un bain de sang, a dit RAYNAL. Nous ne sommes pas seuls de notre avis. Un écrivain d'un rare mérite, trop peu connu, mais dont Lyon devrait être fier, M. Louis BONNARDET, qu'on n'accusera pas de démagogie, a dit dans son remarquable discours de la mendicité : « L'histoire nous apprend que nulle conquête populaire ne s'est faite à l'amiable; c'est toujours par la tempête que la providence manifeste ses volontés; c'est toujours par l'orage qu'elle procède au rétablissement de l'équilibre social. Quand Dieu dicta ses lois sur le mont Sinaï, c'est au milieu des tonnerres et des éclairs qu'il fit entendre sa voix à Moïse; les hommes ne la comprendraient pas autrement, ils ne croient que quand ils ont peur. »

Nous déplorons, autant que qui que ce soit, les maux ou si l'on veut les crimes qu'enfantent les révolutions. Est-ce de bonne foi qu'on nous accuserait d'être des hommes de sang, de conserver un culte atroce pour la guillotine, parce que nous refusons de voter à l'exécution *Robespierre* et ses collègues de la *Montagne*? ce serait absurde. Nous admirons les hommes de la Convention comme on admire Brutus immolant ses fils à la patrie, Curtius se précipitant dans un gouffre, sur la foi d'un oracle, pour le refermer. Nous avons étudié ces terribles tribuns, en faisant taire toute prévention, et nous avons reconnu qu'on ne pouvait en définitif leur reprocher que le fanatisme de la vertu, et surtout qu'on ne pouvait, sans injustice, les rendre responsables de tout ce qui s'est fait en leur nom. C'est pourquoi nous avons dit ailleurs à M. Lamartine s'écriant à propos de certains banquets réformistes : *je ne veux pas rouvrir le club des Jacobins*; nous lui avons dit : « Qui donc, sans être fou ou dépravé, voudrait de gaieté de cœur donner une suite à ces pages sanglantes qui eurent nom : *la terreur* ! on n'ouvre pas le club des Jacobins. En eût-on la volonté personne n'en a le pouvoir. Comme tous les cataclysmes, les révolutions arrivent à leur heure fatale; elles arrivent parce qu'elles sont nécessaires comme la mort pour initier l'homme à une nouvelle vie. Elles arrivent par l'empire irrésistible de la logique qui vous a forcé, lors que vous preniez la plume pour glorifier les Girondins, à terminer par l'éloge de Robespierre et de St-Just; d'avouer que la Gironde aurait perdu la France et que la Montagne l'avait sauvée. Il y avait moyen, avons-nous ajouté et nous le répétons encore, il y avait moyen de rendre inutile, et le sanglant dévouement des Montagnards, et le noble, mais trop faible patriotisme des Girondins. Mirabeau lui-même eût été inutile si Louis XVI, nouveau Lycurgue, répudiant ses aïeux, abjurant les idées innées de la royauté absolue, eût proclamé de bonne foi les *droits de l'homme* et eût fait de leur application son œuvre propre. Mais cela n'est pas dans la nature humaine, et c'est pourquoi Mirabeau fut nécessaire; après lui Danton; après Danton, Vergniaud; après Vergniaud, Robespierre. Nul n'ouvrit le club des Jacobins : ce fut le peuple, parce que le peuple voulait être sauvé à tout prix, du despotisme et de l'invasion; il voulait à tout prix que la révolution triomphât. Si elle eût succombé le sang aurait-il été épargné? non. Mais d'autres victimes auraient péri, voilà tout.

Quoiqu'on fasse, les mêmes idées, les mêmes désirs, les mêmes passions agiteront toujours les hommes, quoique plus ou moins éclairés, et cela jusqu'à ce que le progrès ait rempli sa tâche par le triomphe complet de la démocratie. L'humanité entrera alors dans une nouvelle phase que nous ne pouvons discuter parce que nous ne pouvons la comprendre.

« Dans cette lutte, la Gironde sera toujours sacrifiée par la Montagne, car elles existeront toujours toutes deux sous des noms divers, comme elles ont existé dans le passé. Et toujours l'homme juste et sensible jettera des fleurs sur la tombe des premiers, et toujours le récit de leurs vertus et de leurs malheurs attristera l'âme du poète et de l'historien; mais toujours aussi, dominant leur émotion, l'homme juste, le poète et l'historien, viendront s'agenouiller devant le buste de ceux qui, pour sauver la patrie et la liberté, n'auront pas hésité à ordonner leur supplice.

C'est à regret que la justice, Girondins ! vous livre au trépas. (1)

« Quant à ces farouches Montagnards, où sont-ils? partout et nulle part. Ils s'ignorent eux-mêmes..

(1) Ode à M. Lamartine, par C. F. Devert, v. Tribune lyonnaise, 5me année, p. 76.

(1) Qu'il nous soit permis de constater ici que nous avons été l'un des premiers athlètes de cette presse. Le premier journal fondé par et pour les ouvriers a été l'*Echo de la Fabrique*. C'est à M. Joachim FALCONNET, chef d'atelier, aujourd'hui prud'homme, notre collaborateur et ami, qu'est due cette heureuse idée. L'*Echo de la Fabrique* a paru le 50 octobre 1834, et peu après nous fûmes appelés à prendre part à sa rédaction.

hommes incorruptibles et sans ambition personnelle, ils ne paraissent que lorsque les crises révolutionnaires sont arrivées à leur paroxysme. Vengeurs de la cause sainte de l'humanité, ministres de colère, Dieu les envoie comme l'ouragan furieux, pour balayer une terre immonde, et ils disparaissent ensuite.

« Oui, qu'on ne l'oublie jamais : il n'y a que deux principes au monde, et leur lutte a commencé le jour où un homme a dit à un autre homme : « *il n'y a plus de frères sur la terre*, » elle ne finira que, lorsqu'à la voix d'un autre Messie, les hommes diront : « *nous sommes tous frères sur la terre*. Il n'y aura plus alors ni bourreaux ni victimes, ni Girondins, ni Montagnards. »

Jusques là il y aura lutte. Que nos descendants le sachent donc bien, afin de ne pas s'endormir dans la sécurité comme Samson qui, à son réveil, se trouva au pouvoir des Philistins, chargé de chaînes et dépourvu de sa force par une trahison infâme. Qu'ils conservent au contraire toute leur énergie sans se laisser énerver par le bien-être matériel ; qu'ils repoussent la main perfide ou inexpérimentée qui leur offrirait ce dissolvant de l'intelligence !

Sans doute il faut plaindre les victimes submergées par le flot révolutionnaire, et surtout celles innocentes. Mais faut-il abandonner le droit parce qu'il en coûte pour l'acquiescer ? ne saurait-on plaindre les soldats morts sur le champ de bataille sans maudire les chefs dévoués qui, au péril de leur propre vie, les conduisirent à la victoire !

O vous qui déplorez avec tant d'amertume les victimes des révolutions entreprises au nom de la liberté ! est-ce bien la pitié seule qui vous anime ? Non, vous n'avez jamais eu une larme pour les victimes bien plus nombreuses que le despotisme a faites. Avez-vous compté tous les hommes morts sur les bûchers élevés par la superstition, tous ceux que la tyrannie a voués aux supplices ? Avez-vous calculé le nombre des martyrs de l'inquisition, de ceux qui sont morts dans les guerres religieuses et dans celles suscitées par les rois dans un intérêt étranger à celui de leurs peuples ! Croyez-vous que les massacres de septembre ne puissent aller de pair avec la Saint-Barthélemy et les dragonades, la chasse aux Albigeois, aux Vaudois ! Plus près de nous voyez l'Espagne depuis Ferdinand ! voyez le Czar et la Pologne ! Metternich et la Gallicie ! le roi de Naples ! Le sang des citoyens que les rois et les prêtres ont fait périr de mort violente est-il moins pur que celui des seigneurs de l'aristocratie ! — Pleurons toutes les victimes, l'humanité nous en fait un devoir, mais il nous sera permis de regretter davantage celles qui ont succombé pour la cause sainte de la démocratie. Charles Ier porte sa tête sur l'échafaud, vous jetez les hauts cris. O que votre sensibilité est grande ! mais pourquoi disparaît-elle lorsque Algernon Sidney tombe sous la hache du bourreau ? Allez, vous êtes des hypocrites d'humanité ! nous sommes plus francs. Entre l'héroïque Riégo et le parjure Ferdinand, s'il faut malheureusement qu'une tête tombe, notre choix n'est pas douteux. La mort de Louis XVI nous touche moins que celle des quatre sergens de la Rochelle. Nous regrettons davantage Ney et Labédoyère que le duc d'Enghien tous mis arbitrairement à mort. En résumé la vie d'un homme vaut celle d'un autre homme, au point de vue de l'humanité. Si donc on veut faire une différence, que chacun la fasse suivant ses sympathies, les nôtres sont pour les défenseurs de la liberté. Que le sang innocent retombe sur la tête de ceux qui en ont rendu l'effusion nécessaire par leurs coupables résistances ! qu'il retombe sur l'aristocratie dont la lutte injuste et fratricide a causé tous les maux de l'humanité !

Nous avons, autant qu'il a été en nous, expliqué la propagande révolutionnaire, loi essentielle du progrès, et par-là nous avons été amené à jeter un coup d'œil sur l'émission des idées sociales qui est l'une des formes sous laquelle elle se produit aujourd'hui. Au nombre des idées sociales dont l'élaboration est l'œuvre des dix-sept années qui viennent de s'écouler, nous ne savons si nous avons eu tort de passer sous silence, dans cette rapide revue d'économie sociale, le système qui s'appelle UTILITAIRE. Plus modeste que les autres il ne songe pas à réformer la société ; il croit trouver dans l'association des maîtres et des ouvriers, un élément suffisant d'améliorer le sort des derniers. Le journal l'Atelier en est le principal organe ; il a donné naissance à une foule de tentatives dont la société

des industries-unies est la plus importante. Ce système présente en effet des améliorations pratiques qui peuvent être utiles à quelques-uns mais faute de théorie suffisante et parce qu'il ne sert que les intérêts matériels, parce que d'ailleurs il a un caractère essentiellement transitoire et individuel, nous ne pensons pas pouvoir le regarder comme un élément social. Nous nous bornons donc à l'indiquer et nous aurons à en parler plus amplement, à le discuter, lorsque nous aborderons le chapitre de l'organisation du travail.

Nous terminerons ici la première partie de notre tâche, (la recherche des causes du malaise social et leur remède,) tâche que nous avons entreprise sans consulter suffisamment nos forces, mais que la conscience de remplir un devoir de la presse nous a fait trouver légère. Heureux si nos paroles ont pu faire quelque impression ! heureux si ceux qui ont bien voulu nous prêter leur attention ont compris avec nous que la marche du progrès est soumise à des lois providentielles et que ces lois sont celles que nous avons indiquées ; ils ne désespéreront pas de l'avenir.

Il nous reste à examiner la société actuelle pour prouver la violation des règles de la justice, et ensuite à trouver ces règles, sans sortir de la civilisation, par la simple extension ou modification des lois qui nous régissent et que nous conformerons aux principes démocratiques. Au lieu d'en faire une arme pour l'aristocratie, nous ferons de la loi, prise dans son acception la plus large, le bouclier de la liberté.

Nous intitulerons ASTRÉOLOGIE cette seconde partie dans laquelle notre système sera exposé, et nous ferons appel à tous les hommes de cœur et de bonne volonté pour le discuter afin qu'on puisse s'y rallier ou le rejeter en connaissance de cause.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

20 JANVIER. M. Clément-Reyre, remplissant les fonctions de maire, rend compte de l'acquisition qu'il a faite de la maison Buy, vendue par expropriation, afin d'améliorer le quartier de l'Ouest par le prolongement de la rue Mandelot.

— Il rend compte également du traité fait avec M. Legault, homme de lettres, pour la direction des théâtres, à partir du mois d'avril. Par ce traité, la subvention est fixée à 50,000 francs ; les abonnements, sont supprimés, sauf ceux des militaires ; l'opéra et le ballet cesseront d'être joués pendant quatre mois, et il y aura pendant les autres huit mois deux relâches par semaine au grand théâtre.

— Cette séance a reçu de l'importance par la proposition de M. Dervieu, de supprimer le petit parquet de la bourse, juste effroi de tous les négociants honnêtes. M. Reyre s'est opposé à cette mesure et a répondu que dans tous les cas elle ne pouvait être produite qu'à une session légale. Nous engageons M. Dervieu à persister, car s'il réussit, il aura rendu au commerce de Lyon un service signalé. Si nous n'étions pas aussi convaincus que nous le sommes que M. Reyre n'a jamais oublié ses devoirs de fonctionnaire et de négociant, au point de hanter cet infâme tripot qu'on appelle la bourse, nous attribuerions sa réponse peu bienveillante à M. Dervieu, à la crainte de voir fermer cet antre de corruption publique, mais nous sommes persuadés que c'est la reconnaissance pour le prêt que les agents de change ont fait à la ville qui l'a seule inspiré.

— M. Boullée a rappelé l'administration à l'exécution de la clause du testament du major Martin en faveur des jeunes filles, il ne reçoit qu'une réponse évasive.

URGENCE D'AMÉLIORER LES RUES TUPIN, FERRANDIÈRE, THOMASSIN ET MERCIÈRE.

Notre administration, si prompt à faire faire de bonnes affaires aux spéculateurs, ne l'est pas quand il s'agit de payer des indemnités aux propriétaires et locataires, dont les intérêts se trouvent gravement compromis.

La rue Centrale a été mise à un niveau bien plus bas que les rues Tupin, Ferrandière et Thomassin, et déjà on était en voie de baisser la rue Tupin, quand propriétaires et locataires se sont mis à réclamer de justes indemnités pour le tort qu'allait leur occasionner la nouvelle combinaison. Pour ne pas compter avec eux, l'autorité, au lieu de recourir à un jury ou à un arbitrage, a remis la rue Tupin dans le même état que ci-devant, rependant avec cette différence, que dans la partie qui fait face à la rue Centrale, elle est très sensiblement abaissée de telle sorte, que ce n'est qu'avec beaucoup de difficulté que les voitures peuvent y circuler. L'autorité, en agissant de la sorte, pense-t-elle laisser les réclamants et les rendre plus traitables, ou pense-t-elle que les réclamations des habitants des autres rues l'autoriseront à tirer meilleur parti des récalcitrons en égard aux moindres exigences de ceux-

ci ? Ce qu'il y a de certain, c'est que les rues Tupin, Ferrandière et Thomassin, ne peuvent rester dans l'état où elles sont, car la rue Centrale elle-même ne serait qu'un cahos de distance en distance. On dit bien que la réparation indispensable pour les trois rues, est réservée pour l'époque où il y aura des élections municipales ; alors l'autorité se montrant bienveillante, les électeurs n'auraient pas l'ingratitude de lui envoyer des conseillers hostiles. Nous répétons ce bruit sans y croire, car c'est sans doute une calomnie.

Une amélioration qui n'est pas moins nécessaire, est la démolition de deux ou trois maisons à l'entrée de la rue Mercière du côté de la place de la Préfecture. Nous le savons, cette amélioration ne tentera personne, ni l'autorité, trop élevée pour s'occuper de si peu de chose, d'une chose simplement utile, ni les entrepreneurs, pour qui l'importance est trop minime ; mais nécessité fait loi, donc si la rue Centrale était indispensable pour la circulation, une autre ouverture à la rue Mercière est nécessaire pour le même motif, et les propriétaires de cette rue n'ont-ils pas quelques droits en compensation du tort que va leur occasionner l'ouverture de la rue Centrale ?

Auguste MORLON.

On nous transmet de CONDRIEU (Rhône) la note suivante, avec prière de l'insérer.

On s'occupe depuis longtemps du projet de rectification du chemin de grande communication de Condrieu à Rive-de-Gier. Pour arriver sur le plateau, près de Condrieu, par une pente douce, on tourne le coteau de Bassenom, en allongeant le parcours ; c'est une nécessité utile. Mais le point où l'on débouche sur le plateau est en face d'un coteau de la commune des Hayes, et non loin d'une propriété appartenant au maire de cette commune. Il est venu à l'esprit de ce magistrat l'idée de faire établir le chemin près de son domaine. On a beau lui dire qu'il faudrait jeter deux ponts, étendre le parcours de plusieurs kilomètres en éloignant le chemin de la commune importante de Longes, et augmenter considérablement la dépense dans un intérêt purement personnel ; il ne veut rien entendre. En vain, son conseil municipal lui fait observer que la commune des Hayes est déjà traversée par deux grands chemins qui vont se relier à celui en projet ; il n'a point eu égard aux vœux des conseils municipaux de toutes les communes, et il est parvenu à faire ordonner une enquête. Or, s'enquérir s'il fait jour à midi, est tout aussi absurde.

Quel est donc cet homme, demandera-t-on ?

Cet homme rend de grands services électoraux. Il est très bien en préfecture et compte des amis parmi les ministres. Dévoué à ses patrons, il fait manœuvrer à son gré quelques pelotons de privilégiés du cens, et par son concours l'arrondissement a le bonheur d'être représenté par un fonctionnaire.... de la grande politique.

Voilà le mot de l'énigme.

Communiqué.

CONSEIL DES PRUDHOMMES.

Audience du 22 décembre 1847. — M. Bertrand, président.

Le chef d'atelier, a-t-il le droit de refuser des pièces à fabriquer, parce que ces pièces, ne comporteraient pas les longueurs convenues ? Non. Mais les frais de pliage, tordage doivent lui être remboursés, et les journées que nécessitent ces divers opérations payées.

Gally, chef d'atelier, réclamait à Michard et Bouneau, négociants, des indemnités pour montage de métier, et journées de chômage, disant ne pouvoir accepter les pièces qui lui sont offertes, leur longueur ne pouvant compenser ses déboursés.

Michard et Bouneau, qui déjà avaient déposé les pièces au secrétariat du Conseil, pour prouver qu'elles étaient restées à la disposition de Gally, offrent de payer le surcroît des frais occasionnés pour le montage des dites pièces, promettant d'ailleurs de disposer des suivantes dans de plus grandes longueurs.

Les parties ont été renvoyées par-devant arbitres pour fixer le montant des indemnités revenant à Gally, qui a accepté les pièces.

Le négociant qui, par suite de la remise d'une disposition de montage erronée, fait faire plusieurs montages, devient-il passible de payer des indemnités au chef d'atelier ? — Oui.

Bernolin vient demander la confirmation d'une sentence arbitrale qui condamne MM. Bruny et Valensot, à lui payer à titre de défrayement la somme de quatre-vingt-dix francs.

INDUSTRIE LYONNAISE. — M. Frédéric Giroud-d'Argoud, ingénieur civil à Lyon, avait reçu l'année dernière une médaille d'or de la fondation du prince Lebrun pour la rame qui porte son nom, et qui est d'une utilité incontestable pour l'apprêt des étoffes. Cet honorable citoyen ne s'est pas endormi sur ses lauriers, et il vient d'inventer une nouvelle machine chauffée à la vapeur opérant simultanément la dessiccation et l'étirage en large

des étoffes de soie, et autres, des mousselines, etc. — Cette machine est appelée à introduire dans l'apprêt une révolution complète par l'économie et la simplicité du mécanisme, et d'innombrables applications. — Le rapport de M. Chanavard, que nous publierons aussitôt qu'il nous sera parvenu, a payé un juste tribut d'éloges à cette invention et une seconde médaille a été décernée à M. Giroud-Argoud. Cette distinction est d'autant plus glorieuse que l'Académie l'accorde rarement au même inventeur.

— **Pliage Brunet.** La calomnie s'attache à tout ce qui est utile; sous ce rapport, le nouveau système de pliage, inventé par M. Brunet, ne pouvait y échapper. Nous apprenons qu'il a obtenu complètement gain de cause au conseil des prud'hommes, et nous publierons dans le prochain numéro des renseignements plus précis qui nous manquent aujourd'hui.

MAGNÉTISME.

Compte-rendu des séances données par M. BERLHE, à Dieu-le-fit (Drôme), le 1 juillet 1846 et jours suivants. (Suite, v. p. 160.)

PHÉNOMÈNES INTELLECTUELS. — Qu'elle est cette vue de l'âme, à la faveur de laquelle un somnambule peut connaître, juger et sentir? Tous les sens dont se compose l'organisation humaine, sont-ils momentanément neutralisés par le fluide magnétique, fondus ensemble et remplacés par un seul et unique sens? Quand cette science aura acquis plus de développements avec les années, peut-être pourra-t-on résoudre ces questions aujourd'hui insolubles.

Mademoiselle Marie fut invitée à chanter une romance qu'elle ne connaissait pas. Cette jeune personne est douée d'une voix fraîche et douce; mais dans ce moment ses accents devinrent si moelleux, si purs, si cadencés, qu'on crut entendre une voix céleste. L'étonnement fut porté au comble, quand on apprit que la somnambule ne savait point par cœur la romance qu'elle chantait. Elle la portait successivement à son front, sur son estomac, sur son cœur, et semblait y puiser ainsi, comme par enchantement, les paroles qui tombaient douces et cadencées de ses lèvres.

On lui présenta plusieurs mèches de cheveux, appartenant à différentes personnes. Leur couleur, leur tempérament, le sexe et les infirmités de chacune d'elles furent dépeints avec une précision qui tient du prodige. Une lettre lui fut aussi confiée; elle en nomma l'auteur, et en analysa les passages les plus saillants. Au seul contact d'un mouchoir appartenant à Mlle Houtxigre, sa nièce, des transports d'une joie subite, désordonnée, délirante, se manifestèrent tout-à-coup, et furent l'expression sincère de cet amour évident qu'elle porte à cette intéressante enfant.

Mademoiselle Marie a reçu une instruction première assez soignée, mais elle n'a reçu que l'instruction qui sied à son sexe, et jamais elle n'a approfondi les questions ardues de la psychologie. Eh bien, que le lecteur intelligent apprécie toute la profondeur d'idées qui règne dans le passage suivant, qu'elle a composé elle-même à la suite des impressions éprouvées pendant la séance; nous en garantissons l'authenticité.

« Dieu a créé l'homme à son image; il l'a donc créé bon. Il lui a donné la liberté qui réside dans la volonté; mais en plaçant l'homme sur ce globe, il lui a laissé le choix du bien ou du mal: de là deux voies, dont l'une conduit à la vie et l'autre à la mort.

« L'âme est un être invisible, insaisissable, et ne peut se subdiviser. L'esprit est comme un attribut de l'âme humaine, en vertu de l'union avec le corps; elle se trouve pour ainsi dire répandue dans toute l'économie animale, mais elle se concentre dans le cœur et dans le cerveau, ces deux parties maîtresses. Cependant le cœur paraît être le siège principal de l'âme, car lorsque l'on atteint le cœur, la mort s'en suit d'une manière plus instantanée que lorsque le coup fatal se dirige sur le cerveau.

« Les esprits peuvent s'entendre à distance, franchir l'espace, pourvu qu'ils soient isolés de toute préoccupation étrangère; ainsi deux êtres magnétisés peuvent se comprendre mutuellement. »

Je ne rendrais qu'imparfaitement l'expression de sa figure à mesure qu'elle développait, sous la bénigne influence de la vertu magnétique, une théorie si belle sur l'âme humaine. Un rayon émané du sein de Dieu n'eût pas rendu plus beau, plus pur, plus serein, ce front, autour duquel semblait se jouer le génie de l'inspiration.

Qu'on lise attentivement le passage suivant, composé par le jeune Mondon dans les mêmes conditions, et qu'on nous dise si l'auteur de l'Apocalypse lui-même a tracé en caractères plus énergiques le bonheur des élus. Moïse, parlant de Jehovah, n'avait employé que trois mots: *Je suis celui qui suis*; et cette idée, la plus sublime qui soit jamais émanée de l'intelligence humaine; a été reproduite dans la vision du jeune Mondon.

« Tout le temps que dura mon sommeil magnétique, je me trouvais parfaitement bien; je sentais qu'il paraissait beaucoup, non-seulement mes forces physiques, mais qu'il agrandissait encore mes facultés intellectuelles et morales.

Qu'il agrandissait mes facultés morales, ai-je dit,

« voici comment: il me sembla que je fus tout-à-coup transporté dans l'immensité; je voyais des anges par milliers qui remplissaient toute l'étendue, et au milieu d'eux était une bande de feu, autour de laquelle étaient tracés ces mots: *Je suis celui qui suis*. Mais aucune définition, aucune image, ne pouvaient exprimer à mon esprit ce que c'était que l'Être éternel. Cette majestueuse scène me paraît être reproduite presque toute entière par le merveilleux tableau de la création, si l'on y réfléchit sérieusement.

« Mes yeux se détachèrent avec regret d'une beauté si imposante, et mon esprit se porta vers notre globe si considérable. Je m'étonnai un moment de voir les hommes semblables à des machines que la toute-puissance de Dieu faisait mouvoir et dirigeait selon son bon plaisir, de voir enfin une peuplade dissolue que la terre entraînait dans son cours, oublier tout ce qu'elle doit à son souverain et s'en éloigner. Je voyais des hommes qui mettaient en doute avec hardiesse l'existence de l'Être suprême, d'autres qui niaient tout-à-fait qu'il existât, et d'autres enfin qui croyaient fermement en lui, mais qui n'avaient pas toute l'énergie possible pour le servir lui seul.

« J'étais trop ému de voir ce monde corrompu et pervers. On me tira de cette affreuse turpitude où j'étais; quand je m'éveillai, mon esprit était encore et sera longtemps pénétré de cette scène d'abord si magnifique, mais puis changeant tout-à-coup, et offrant à ma vue le sinistre tableau des humains. »

Toutes les séances se sont terminées par le phénomène de l'invisibilité. La somnambule sortait de son état, au commandement de M. Berlhe, et bien que la salle fût remplie de spectateurs, elle se trouvait entièrement isolée; elle parcourait les appartements voisins, appelant sa sœur à hauts cris, sa sœur qui était en face d'elle, et ne voyait dans la chambre que sa petite nièce endormie.

Ed. GAZAN.

(La suite au prochain numéro.)

ACADÉMIE DE LYON.

Une foule inaccoutumée s'était portée à la séance publique de l'Académie de Lyon, du 25 janvier dernier, car une rumeur sinistre avait circulé et l'on hésitait à croire que les journaux qui l'avaient propagé eussent été bien informés. En effet un insolent défi a été jeté à l'opinion publique, et il s'est trouvé un homme pour en assumer la responsabilité. Qui? l'éloge de VINCENT REYRE, l'accusateur royal près la cour prévôtale du Rhône a été mis au concours sous l'empire de la révolution de juillet! on a loué publiquement l'homme qui demanda la tête d'un enfant de seize ans et ordonna au bourreau d'aller faire tomber cette tête sous les yeux d'une mère! C'était au nom des Bourbons imposés par l'invasion étrangère, regnant au nom d'un principe justement pros crit, que Vincent Reyre réclamait avec instance la mort des citoyens restés fidèles à la liberté, à la gloire de l'empire! holocauste sacrilège! et plus tard Vincent Reyre prêtait, sans rougir, serment à un roi élu en vertu du principe contraire. L'on ose faire l'éloge de cet homme! n'y a-t-il donc plus de pudeur publique! Nous ne demandons qu'à nous taire, à couvrir d'un oubli généreux une froide cendre, et toujours on nous force à recueillir des souvenirs amers. Puisqu'on ne se lasse pas d'évoquer la mémoire de ce moderne Jeffries, nous ne nous lasserons pas de prononcer anathème sur elle. Les murmures de l'assemblée, le silence de nombre de ses collègues, ont dû faire comprendre à l'orateur que les fleurs de rhétorique étaient impuissantes pour réhabiliter l'un des seides de la légitimité, le pourvoyeur du tombeau de 1817. Qu'il n'en soit donc plus question; le silence est tout ce que nous pouvons accorder. (1)

Heureusement la séance de l'Académie n'a pas seulement été remplie par ce malencontreux panégyrique, et nous n'avons que des éloges à donner aux autres orateurs.

Le rapport de M. Francisque BOUILLER sur le concours ouvert pour l'éloge de M. Benjamin Delessert, né à Lyon, fondateur des caisses d'épargne, a mérité les suffrages de l'auditoire. Quoique M. Delessert ait appartenu par ses

(1) Nous voyons avec plaisir que le Censeur, qui n'avait rien dit à l'époque de la mort de cet homme de sang, non plus qu'à celle de la mercuriale de M. Laborie, procureur général, a rompu le silence dans son numéro du 28 janvier et a accueilli une lettre signée un abonné. Quoique ce soit un peu tard, nous le remercions du concours qu'il nous prête; mais eussions-nous été encore une fois seuls, nous n'aurions pas hésité à accomplir ce que nous regardons comme un devoir de la presse.

opinions à l'aristocratie qui est l'antipode de la justice, c'était un homme de bien, et nous ne sommes pas assez exclusifs pour ne pas saluer une belle vie partout où nous la rencontrons; nous savons faire la part des erreurs de l'esprit humain. Après M. Bouiller, M. Brior, professeur à la faculté des sciences, a prononcé son discours de réception, discours remarquable par les pensées neuves et hardies qu'il a émises sur les réformateurs depuis Pythagore jusqu'à Fourier, et dans lequel il a traité de l'extinction du paupérisme et de l'organisation du travail; deux questions vivaces dont la première sera résolue par la seconde, et cette dernière est en tête du programme social qui ne peut plus être exclusivement politique. Est venu en suite l'éloge de M. Ballanche, par M. V. DE LAPRADE, récemment nommé professeur à la faculté des lettres de Lyon. Le profond et regrettable Ballanche a trouvé un historien digne de lui; Lyon qui les a vu naître tous deux doit se féliciter doublement.

M. CHANAVARD a rendu compte d'une invention pour l'apprêt des étoffes due à M. Giroud-Argoud, ingénieur civil, qui a déjà obtenu, l'année dernière, une médaille d'or de la fondation du prince Lebrun. Son invention nouvelle lui a valu une seconde médaille qui lui a été décernée aux applaudissements d'un public enthousiasmé de voir l'industrie lyonnaise faire de tels progrès, (v. l'article *Industrie lyonnaise*.)

La séance a été terminée par une charmante pièce de vers de M. SERVAN DE SUGNY dont le titre est une *Feur d'hiver*.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON.

Séance du 5 janvier 1848.

Présidence de M. MENOUX.

19 Membres sont présents. M. Vingtrinier, premier inscrit, communique un fragment de roman historique, intitulé: *Amina ou les Sarrazins dans la Bresse et le Bugey*.

M. Bellin lit un fragment sur la Famille, la Propriété et le Gouvernement dans la Grèce ancienne.

M. Servan de Sugny termine la séance par la lecture du 2^e acte de sa Tragédie de Watteville ou la conquête de la Franche-Comté en 1668.

Séance du 19 janvier 1848.

18 Membres sont présents. Hommage est fait à la société des ouvrages suivants:

1^o *Fables* par A. Roussel, membre titulaire. — 2^o *Union agricole d'Afrique, société civile de colonisation (Rapport sur l'état actuel de la colonie et sur son avenir)*; 3^o *Revue archéologique ou recueil de documents et de mémoires relatifs à l'étude des monuments, à la numismatique et à la philologie de l'antiquité et du moyen âge, publiés par les principaux archéologues français et étrangers.*

M. Servan de Sugny communique à la société: une *Nuit à Ferney*, et M. Pezzani un fragment sur la partie transcendante des mystères anciens. — Seront entendus à quinzaine MM. de Boissieu, M^rœ, Christophe et Servan de Sugny.

ACADÉMIE DE BESANÇON. — Dans sa séance du 24 août prochain elle décernera, 1^o une médaille de 200 fr. à la meilleure pièce de vers sur l'établissement des salles d'asile, laquelle ne devra pas excéder deux cents vers; 2^o une médaille de 300 fr. pour le meilleur mémoire sur les moyens de concilier l'intérêt des classes ouvrières avec le travail des établissements de charité et autres.

Envoyer les articles franco et en la forme d'usage avant le 1^{er} juin à M. Perron secrétaire.

BIBLIOGRAPHIE.

DICTIONNAIRE de bromatologie végétale exotique, etc., par M. Emile MOUCHON, pharmacien à Lyon. — Nous laisserons aux hommes compétents le soin d'apprécier si l'auteur a rempli la carrière qu'il avait entreprise de parcourir. Pour nous, nous nous bornons à voir, dans la publication de cet ouvrage important, la continuation de l'œuvre de Parmentier, surnommé à juste titre le bienfaiteur de l'humanité. Exploiter scientifiquement le globe, augmenter les ressources de l'alimentation, prévenir par là à tout jamais la hideuse famine, varier même les jouissances, surprendre enfin les secrets de la nature, doit être la tâche de tous les amis du progrès. L'étude de la botanique est une noble science. Honneur à ceux qui soulèvent un des coins du voile, dont la Providence a couvert les choses terrestres afin de donner un aliment continu au progrès humanitaire! ils sont de l'école de Jean-Jacques. N'oublions pas que Salomon fut surnommé le sage, parce qu'il connaissait les propriétés des plantes, depuis l'hyssope jusqu'au cèdre. Nous ne pouvons donc qu'applaudir aux efforts de M. Mouchon, et néanmoins comme il faut toujours chercher le mieux, même en présence du bien, une légère critique nous sera permise: nous aurions désiré que l'auteur plaçât en tête de son ouvrage

un discours analytique qui eût présenté, dans un cadre succinct, les propriétés de chacune des plantes dont son dictionnaire donnait le détail. Cette nomenclature, loin d'être aride, aurait eu un grand mérite, celui d'offrir en raccourci le tableau des richesses végétales que la multitude ignore; elle aurait été à la botanique ce que le discours de Bossuet est à l'histoire. Nous soumettons cette idée à M. Mouchon, et nous espérons qu'il voudra bien l'accueillir et y faire droit, par un ouvrage spécial, ou dans une seconde édition de son dictionnaire de bromatologie.

THÉÂTRES.

Depuis longtemps nous n'avons pas parlé des théâtres, et les lecteurs doivent nous en savoir gré. Que dire en effet, tantôt du choix des pièces, tantôt de la mise en scène, bien souvent des acteurs, et toujours d'une administration inintelligente? mieux vaut se taire. Au reste, cette administration s'est fait justice, et on nous annonce la retraite du directeur; son successeur comprendra-t-il mieux sa mission! Un homme capable M. Provence, s'était présenté; il a été écarté: pourquoi? la mairie garde un superbe silence. Un autre motif nous a forcés de nous abstenir, c'est qu'avant de rendre compte des jeux de la scène, il nous aurait fallu appeler l'attention sur les brutalités de la police; il nous aurait fallu raconter notamment la conduite de M. Galerne envers des citoyens honorables, et certes, nous avons bien déjà assez des haines que soulève notre ligne politique.

Nous faisons néanmoins aujourd'hui trêve à notre silence accoutumé, et cette exception est suffisamment justifiée, car nous voulons parler des demoiselles, MILANOLLO, qui se sont fait entendre plusieurs fois, soit au grand théâtre, soit au cercle musical. L'enthousiasme qu'elles avaient excité l'année dernière s'est soutenu et a grandi même, si c'est possible. Tout Lyon a voulu entendre les jeunes virtuoses, et tout Lyon n'a qu'une voix pour rendre hommage à leur talent incomparable.

Nous publions avec plaisir les vers suivants que M. C. F. DEVERT notre collaborateur leur adresse.

SONNET A THÉRESA ET MARIA MILANOLLO.

Dans ces brillants concerts où mon âme est ravie,
THÉRESA! MARIA! Jeunes, aimables sœurs!
Vous prêtez à l'archet des sons purs, enchanteurs,
Et, sous vos doigts, ruisselle un torrent d'harmonie.

Lorsque les doux accords de votre mélodie.
Ravissent à la fois, et nos sens, et nos cœurs.
La charité, plus belle encor que le génie,
De l'infortune amère, allège les douleurs.

Les arts ont sur vos fronts déposé leur couronne.
Une autre vous attend... Dieu lui-même la donne;
De la reconnaissance il acquitte les vœux.

A vous, anges du Ciel! au sein de cette fête
Les hommages de tous et les chants du poète!
Nos regrets vous suivront, emportez nos adieux...

INVENTAIRE DE L'ANNÉE 1847.

Ce jour d'hui premier janvier mil huit cent quarante-huit, à neuf heures du matin, par-devant M^e OUTREBON, notaire royal à la résidence de Paris, officier de la légion d'honneur, chef de bataillon de la garde nationale, etc.

Ont comparus 1^o M. le baron Pasquier, chancelier de France, président en cette qualité la chambre des pairs; 2^o M. Sauzet, président de la chambre des députés, lesquels nous ont requis de procéder à l'inventaire des facultés mobilières dépendant de la succession de l'année mil huit cent quarante sept, décédée hier 31 décembre à minuit.

Ce à quoi adhérant,
Vu le certificat délivré par l'officier de l'Etat civil, constatant le décès de la dite dame;

Vu un certificat délivré par M. le Juge-de-paix, constatant qu'il n'a pas apposé les scellés, attendu, l'état de corruption du cadavre, lequel n'a pu être embaumé par aucun procédé désinfectant;

Vu un acte de notoriété, duquel il résulte que la dite dame laisse pour sa seule et unique héritière l'année 1848 qui est en état de minorité;

Vu l'acte de répudiation de la succession de la défunte, délivré à M. Ledru-Rollin, agissant pour et au nom de la majorité des citoyens français.

Vu l'acte d'acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de la dite succession que nous a exhibé M. Odilon Barrot,

Avons procédé audit inventaire de la manière suivante:

Vérification faite des espèces, nous avons reconnu que pour balancer la recette avec la dépense il y avait déficit, et que la dite dame vivait d'emprunts à un taux onéreux.

Nous avons trouvé divers cartons étiquetés ainsi:

Honneur national, Dignité et suprématie de la

France; Progrès social; Libertés publiques. Ouverture faite desdits cartons, il ne s'est rien trouvé dedans.

Sur une tablette; nous avons trouvé les bustes de MM. Bourdeau, auteur de la jurisprudence qui porte son nom; de M. Dessaigne, qui a également donné son nom à une jurisprudence en matière d'élections, de M. Boissieu, inventeur des jurés probes et libres, de M. Hébert, auteur de la complicité morale. Nous déclarons tous ces plâtres sans valeur.

Sur une autre tablette faisant face se sont trouvés deux plans en relief, l'un des bastilles de Paris, l'autre de celles de Lyon. Ne pouvant en apprécier la valeur, nous avons mandé M. Jacques BONHOMME, expert, mais cet expert, en mettant la main dessus, les a fait tomber par terre et ils se sont brisés. Nous ne pouvons donc les estimer et nous avons été étonné qu'une chose qui paraissait si forte et avait tant coûté d'argent fut si fragile.

MM. Pasquier et Sauzet ont fait de vifs reproches à Jacques Bonhomme et lui ont dit que c'était une perte irréparable dont ils ne se consoleraient jamais.

Sur un socle de marbre s'est trouvé un livre que nous voulions emporter pour le collationner et le parapher, mais il était si lourd que nous n'avons pu le soulever. Ce livre a pour titre: *Les Lois de septembre*. MM. Sauzet et Pasquier nous ont dit qu'il était d'un prix inestimable. Nous avons commis le dit M. Sauzet pour nous en faire le rapport avant la clôture des présentes.

Sur un autre socle de marbre s'est trouvé un autre livre étiqueté; *Budget*; nous avons reconnu l'impossibilité de le soulever; en feuilletant ce livre, nous avons trouvé une page blanche que nous voulions raturer, lorsque les requérants nous en ont empêché en nous disant qu'elle était destinée à l'inscription de la dotation de S. A. R. Mgr le duc de Nemours

Dans un coin se sont trouvés 85 sacs de grande dimension, contenant les procès de presse; ne pouvant les inventorier en détail, nous avons commis M. BRESSON, avocat général près la cour de Paris pour en faire la description.

Dans une grande armoire, adossée au mur, nous avons trouvé ce qui suit:

Arrêt de la cour d'assises de Douai qui condamne M. Drouillard, député, pour corruption électorale.

Pièces du procès de M. Boutmy devant la cour d'assises de la Creuse.

Arrêt de la cour des pairs qui condamne MM. Teste, président de la cour de cassation, ancien ministre, pair de France; Despaux-Cubières, lieutenant général, ancien ministre, pair de France; Pellaprat, ancien receveur général, pour crime de corruption.

Arrêt de la cour des pairs qui met en accusation M. le duc de Choiseul-Praslin, pair de France, pour crime d'assassinat sur la personne de sa femme.

Jugement du tribunal de police correctionnelle de la Seine qui condamne M. Gudin, officier d'ordonnance de S. A. R. Mgr le duc de Nemours pour escroquerie au jeu.

Procès-verbal des coupes sombres faites par M. de Montalivet, pair de France, intendant de la liste civile, dans les bois confiés par la nation au gouvernement, à titre d'usufruit.

Correspondance avec M. Cunin-Gridaine au sujet d'actions des chemins de fer.

Idem avec M. Dailly, maître de poste, au sujet d'un projet de loi à vendre 4200,000 fr.

Pièces du procès Warnery.

Proclamation de M. Bigo, maire de Lille, invitant les maîtres à dénoncer leurs ouvriers.

Procès-verbal de l'exécution de quatre habitants de Buzançais.

Lettres de MM. Roulleaux-Dugage, préfet; Fourdinier, président du tribunal civil, en matière électorale.

Comptabilité du vaisseau *la Sabine*.

Jugement du conseil de guerre, qui condamne le sieur Lagrange, intendant militaire à l'hôpital du Gros-Caillou.

Quittance par M. Lambert de 30,000 fr. pour suppression d'un mémoire.

Jugement du conseil de guerre de la Seine, concernant un capitaine et un maréchal-des-logis du 4^e dragons.

Pièces relatives aux mines de Mouzaia;

Idem aux salines de Saltzbron.

Ordonnance de non-lieu, en faveur de MM. Gouze et Alexis de Jussieu

Comptabilité du journal *l'Epoque*.

Correspondance avec M. Adam, relativement à un privilège de Théâtre

Pièces du procès Benier.

Idem du procès des employés de la marine de Rochefort

Idem. Relativement aux mines de Houille de la Loire.

Arrêt de la cour d'Angers qui supprime *l'Indépendant de l'Ouest*, parce que son gérant n'a pas assez de capacité intellectuelle, ni de fortune pour avoir fourni le cautionnement.

Destitution de M. Borely, procureur général à la cour d'Aix, pour avoir prononcé un discours en faveur du Jury et contre la jurisprudence Bourdeau.

Révocation de M. Berard, doyen de la faculté de Montpellier, pour avoir écrit une lettre d'adhésion au banquet réformiste de cette ville.

Arrêt de la cour de cassation qui suspend pendant

vingt ans M. Gambon, juge suppléant, pour avoir écrit une lettre au sujet de l'exclusion du parti radical du banquet réformiste de Cosne.

Ordonnances du préfet de police pour défendre le banquet des typographes et celui des Polonais.

Correspondance avec MM. les préfets au sujet des banquets réformistes.

Correspondance diplomatique au sujet des affaires de Portugal, Suisse et Italie.

Projet de sainte alliance entre MM. Guizot et Metternick.

Nous avons coté tous ces divers dossiers, nous réservant d'en faire plus tard le dépouillement.

Ce fait et attendu un grand nombre de pièces qui nous restent à inventorier, nous avons renvoyé la suite du présent inventaire à l'heure de quatre de relevée.

A cet instant est survenu M. Boucly, procureur du roi, qui a sommé nous, dit notaire, de le suivre en prison comme prévenu du crime de faux, d'escroquerie, etc. Ce à quoi adhérant, nous avons forcément été obligés de renvoyer à une époque ultérieure la continuation des présentes. MM. Pasquier et Sauzet se sont retirés à l'arrivée de la justice, ne voulant avoir rien de commun avec elle.

De tout quoi, etc.

AUX MANES DU GÉNÉRAL DROUOT.

Sur la tombe d'un brave, effeuille ta couronne,
France! en signe de deuil, incline les lauriers.
Encore un de tes preux que le trépas moissonne!
Unissez vos regrets, citoyens et guerriers!

Sorti des rangs du peuple, à l'appel de la gloire,
Sa valeur a brillé dans d'immortels combats.
Quand le vainqueur des rois guidait à la victoire,
Du Nil au Tanais, d'intrépides soldats.

Sur la terre d'exil, au grand homme fidèle,
D'un héros malheureux, courtois plein de zèle,
Son noble dévouement brave l'adversité.

La patrie, à ta cendre apporte un juste hommage,
Héroïque débris des vertus d'un autre âge!
L'honneur est votre prix, fils de la liberté!
C. F. DEVERT.

Le propriétaire-gérant, BILLION.

Lyon. J. B. ODANET et Cie., rue de l'Archevêché, 5.

DICTIONNAIRE DE BROMATOLOGIE VÉGÉTALE

EXOTIQUE,

par M. Emile MOUCHON, Pharmacien.

4 vol. in-8. — Prix : 6 fr.

LYON, chez Guillibert et Dorier, rue Puits-Gaillot, 5.
PARIS, chez J.-B. Baillière, rue de l'École-de-Médecine, 15. (260)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le Cabinet de M. Théotime POYARD, Arbitre de commerce, Expert en affaires contentieuses et teneur de livres, a été transféré rue St-Côme, 4, au 5^{me}. (259)

GUÉRISON

DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, Gales, Rougeurs, Goutte, Rhumatismes, Ulcères, Écoulements, Pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,

PAR LE SIROP VÉGÉTAL DÉPURATIF DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de médecine et de pharmacie

Publié par ordre exprès du Gouvernement.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX : 5 FRANCS LE FLACON.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE, rue Palais-Grillet, n. 23. (215-2)